



Analyses thématiques

MALI-METRE

Enquêtes d'opinion

«Que pensent les Malien(ne)s ? »



PUBLICATION : NOVEMBRE 2022

**FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG**

©Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2022

Responsable : Christian Klatt, Représentant Résident

Comité de rédaction : Abdourhaman Dicko, Christian Klatt, Gaoussou Dagnoko

Mise en page / Impression : Imprim Color Bamako

Friedrich-Ebert-Stiftung

Faso Kanu, BP 428 Bamako Mali

Tél. +223 44 90 60 30 • 44 90 60 29

E-mail : info@fes-mali.org

Site web : mali.fes.de

ISSN : 978-99952-75-31-0

Analyses thématiques

Analyse thématique I.

MALI, LE RENOUVEAU DE LA DÉMOCRATIE EST-IL POSSIBLE ?

Mahamadou Cissé

Sommaire

Résumé et points clés	6
Renforcer les capacités des citoyen(ne)s à s'impliquer dans la vie publique	6
Représenter politiquement les intérêts des citoyens	7
Rééquilibrer les rapports entre les institutions	7
Restaurer la confiance entre les acteurs civiques et politiques	7
Refonder la gouvernance démocratique	7
Introduction	8
Analyse thématique	11
Que dit le plébiscite du militaire sur le rapport des Malien(ne)s à la démocratie ? Pourquoi le coup d'État est-il perçu comme l'opportunité d'un nouveau départ ?	11
L'insatisfaction démocratique et le déficit de politisation	11
Le déséquilibre institutionnel alarmant	12
La qualité du personnel politique en question	13
L'opinion dominante des hommes instruits de plus de 35 ans	14
L'avènement et la diffusion d'un discours protestataire sur les médias sociaux	15
Quel avenir pour la démocratie malienne ?	15
Conclusion	16

Analyse thématique II.

IMPLICATION DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LE PROCESSUS DE PAIX ET DE RECONCILIATION AU MALI : BEAUCOUP RESTENT A FAIRE

Adama Traoré

Sommaire

Résumé	20
De la persistance de l'idée d'une modification de l'Accord	20
D'une forte défiance des femmes et des jeunes Malien(ne)s à l'égard de l'Accord	20
D'une faible connaissance du contenu de l'Accord pour la paix	21
Analyse thématique	23
Perceptions des jeunes et des femmes sur le processus de paix et de réconciliation	23
La persistance de l'idée d'une modification de l'Accord	23
L'Accord pour la paix souffre d'un déficit de confiance	25
Etat de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation	27
L'Accord pour la paix évolue à pas lent dans sa mise en œuvre	27
L'appropriation du contenu de l'Accord demeure limitée	28
Conclusion et perspectives	30

Analyse thématique III.

LA JUSTICE MALIENNE, DES ATTENTES NON SATISFAITES ET LE POIDS DE LA CORRUPTION

Soumaila Lah

Sommaire

Résumé exécutif	34
Une majorité de Malien(ne)s ont vu leur confiance en la justice évoluer	35
Une majorité de Malien(ne)s méconnaissent le fonctionnement de la justice	35
Une majorité de Malien(ne)s affirment que les procédures judiciaires sont complexes	35
Une majorité de Malien(ne)s affirment que la justice est corrompue, en plus d'un coût d'accès élevé	35
Une majorité de Malien(ne)s n'est pas satisfaite de l'organisation et la distribution de la justice	35
Analyse thématique	36
La confiance et la légitimité, déterminants d'une justice efficace	36
La justice, une institution encore distante des citoyens	37
Complexité et longueur des procédures	39
I. Justice, coût et Corruption	42
II. Organisation insatisfaisante et inadaptation de la carte judiciaire	45
Conclusion	46

MALI, LE RENOUVEAU DE LA DÉMOCRATIE EST-IL POSSIBLE ?

Mahamadou CISSE

Mahamadou Cissé est politiste.

Il travaille sur les questions de démocratie

Résumé et points clés

La démocratie est-elle coupable ? Sa pratique durant ces trois dernières décennies démontre qu'elle a marché sur un pied, celui de l'élection. Et de quelle élection ? Celle du Président de la République. Cette présidentialisation de la démocratie malienne concentre tous les pouvoirs entre les mains de l'exécutif. Les deux autres piliers (législatif et judiciaire), consacrant la séparation des pouvoirs, sont transformés en des béquilles incapables de résister face au pouvoir exécutif.

Les résultats des enquêtes de perception Mali-Mètre menées ces cinq dernières années (2018-2022) montrent, d'une part, une forte connaissance de la figure du Président mais également une défiance vis-à-vis des institutions législative et judiciaire avec une totale méconnaissance de leur fonctionnement. D'autre part, la démocratie malienne est gravement compromise avec la persistance voire l'accentuation des inégalités sociales et de l'extrême vulnérabilité d'une partie importante de la population, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les ruraux.

Toutefois, il ressort du Mali-Mètre de 2022, à travers les intentions de vote aux prochaines élections, un attachement fort au système démocratique. L'édition 2020 révélait déjà que, « plus de trois Maliens sur cinq (61,1 %) ont confiance que cette transition mènera vers un système démocratique et de bonne gouvernance. » Ce renforcement de la démocratie passera par l'identification et la réalisation des conditions nécessaires au renouveau des codes et pratiques de la gouvernance.

Renforcer les capacités des citoyen(ne)s à s'impliquer dans la vie publique

Il s'agira, pour remédier au déficit de citoyenneté, d'élargir les champs d'action du citoyen à travers des programmes d'information et de formation.

Un citoyen informé et formé favorise une participation éclairée au processus démocratique. Cette participation mérite d'être soutenue au-delà du moment électoral en permettant aux citoyens de révoquer un élu avant le terme normal de son mandat.

Représenter politiquement les intérêts des citoyens

Ajuster l'offre politique à la demande sociale, permettra aux citoyens de s'identifier aux valeurs et idéologies des partis politiques et non à la personnalité de leurs dirigeants. Les citoyens expriment des besoins qui ne sont pas traduits en projets politiques crédibles. Et la dépolitisation, qui en est son effet mécanique, contribue à déposséder le citoyen de ses droits et devoirs politiques. Aussi, il s'agira de repenser les modes d'accès au pouvoir politique pour améliorer la représentation des intérêts des citoyens.

Rééquilibrer les rapports entre les institutions

La séparation des pouvoirs, consacrée dans les textes, n'est pas effective dans la pratique marquée par la prédominance de l'exécutif qui compromet la légitimité et l'efficacité du législatif et du judiciaire. Autant il y a nécessité de renouveler et renforcer le lien politique entre le citoyen et son élu, autant il y a urgence pour le député

et le juge d'assumer pleinement les prérogatives de leurs fonctions afin de satisfaire des demandes de représentation et de justice des Malien(ne)s.

Restaurer la confiance entre les acteurs civiques et politiques

Il s'agira de construire et d'entretenir un dialogue thématique significatif construit de bas en haut et inscrit dans la durée autour d'enjeux fondamentaux que sont entre autres, la gouvernance, les réformes des secteurs prioritaires (politique, économie, sécurité), le genre, la transparence dans la vie publique et la protection de l'environnement.

Refonder la gouvernance démocratique

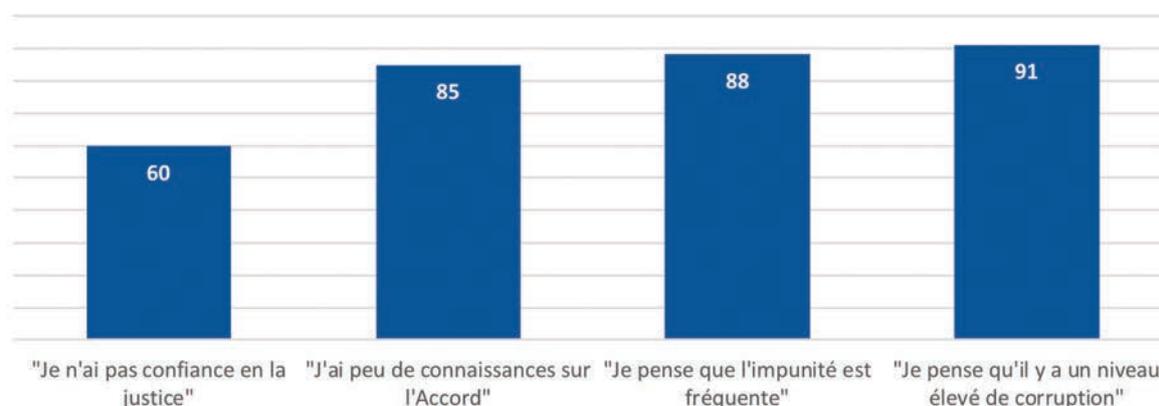
Le renouveau des codes et pratiques de la gouvernance nécessite d'asseoir l'action publique sur des valeurs dont sont porteurs les citoyens. De nouvelles formes encadrées de participation et de représentation à travers les médias sociaux, l'art et la culture contribueront à une gouvernance au service du bien-être des citoyen(ne)s.

Introduction

Réélu en août 2018 pour un second mandat avec 67,16 % des voix, le Président Ibrahim Boubacar Keita (IBK) sortait pourtant affaibli d'un scrutin électoral relativement transparent. À la différence de la présidentielle de 2013 — où il avait fait un raz-de-marée électoral en engrangeant 77,62 % des suffrages — IBK est passé, en cinq ans de gestion du pouvoir d'État, de Président plébiscité à Président contesté. La même tendance à la baisse s'observait également dans les taux de participation aux deux tours des scrutins de 2013 (48,98 et 45,73) et de 2018 (42,70 et 34,42). Aussi, la contestation des résultats de 2018 par le challenger Soumaila Cissé contrastait avec sa visite en famille pour féliciter IBK à son domicile en 2013.

Le second mandat d'IBK s'inscrivait dans un contexte sociopolitique marqué par de fortes attentes. Les résultats obtenus en matière de lutte contre l'inégalité, l'injustice et le chômage des jeunes étaient très limités. Du sondage Mali-Mètre XI, il était aisé de noter que « seulement 35,9 % avaient confiance en la justice ; 91,1 % trouvaient le niveau de corruption très élevé ; 88,3 % estimaient que l'impunité était fréquente ; 85 % avaient une faible connaissance de l'Accord. »

Graphique 1 : Satisfaction des attentes



[Satisfaction des attentes] Veuillez-vous exprimer sur les sujets suivants : justice, connaissance de l'accord, fréquence de l'impunité et niveau de corruption.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMX FES.

Toutefois, IBK, dans la foulée de sa réélection, bénéficiait encore d'une perception favorable « 55 % des enquêté(e)s [étaient] satisfaits des actions du Président de la république ». Et les préoccupations des Malien(ne)s, entre autres, « le retour de la paix et de la sécurité, la lutte contre la corruption et l'impunité, l'emploi pour les jeunes » s'inscrivaient parfaitement dans les priorités de son second mandat.

Pourtant, en une année d'exercice, IBK a perdu 17 points dans les enquêtes Mali-Mètre XI. Seulement 37 % contre 55 % en 2018 étaient satisfaits de ses actions. Cette insatisfaction presque généralisée a précipité la tenue du Dialogue national inclusif (DNI, décembre 2019), préconisé par l'Accord politique de gouvernance obtenu entre Boubou Cissé et des acteurs politiques et la société civile intervenu dans un contexte marqué par les tensions liées à la réélection d'IBK et le départ de Soumeylou Boubèye Maiga. Le DNI devait contribuer à l'apaisement du climat sociopolitique en rassemblant les Malien(ne)s afin de trouver des solutions collectives et concertées à cette crise profonde qui s'enlisait et dépassait les seules capacités du pouvoir politique. Malgré les divergences sur son format et son contenu, 78 % des Malien(ne)s estimaient que le DNI allait aboutir à un changement positif majeur pour le pays. Des propositions de réformes ambitieuses touchant à tous les secteurs de la société ont été formulées et celles prioritaires devaient être mises en œuvre dans le temps court de l'agenda politique.

L'amplification de la crise politique et sécuritaire, qui secouait le Mali depuis 2012 avec l'émergence de nouveaux déséquilibres – notamment l'incapacité de mettre en œuvre les recommandations du DNI, la violente contestation des législatives de mars-avril 2020, la pandémie de la Covid-19 et les pratiques néopatrimoniales dans un contexte d'extrême vulnérabilité – a, d'une part, contribué à la déconsolidation démocratique. D'autre part, elle a servi de catalyseur aux mouvements populaires de protestation qui se sont rassemblés au sein du M5-RFP (Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques) pour exiger le départ du Président ainsi que la dissolution de l'Assemblée nationale et de la Cour constitutionnelle qui cristallisaient les colères. Cette forte poussée de la contestation, remettant en cause la légitimité d'IBK, fut parachevée le 18 août 2020 par l'armée qui continue de se positionner en régulateur de blocages politiques avec la mise aux arrêts du président de la République, la dissolution de l'Assemblée nationale et celle de la Cour constitutionnelle intervenue plus tôt en juillet 2020.

Le choix d'un militaire, quand bien même à la retraite, pour diriger la transition était bien accueilli par les Malien(ne)s. 53,4 % étaient favorables à un militaire contre 22,4 % pour une transition civile. Et les modalités de nomination du Président convenaient à 74,8 %. Autre fait significatif et non le moindre dans l'édition Mali-Mètre XI, était la préférence de deux tiers (66,6 %) des citoyen(ne)s à un remplacement du Président de la transition en cas d'empêchement par le Vice-président et non par le Président de l'organe législatif qu'est devenu le Conseil national de Transition (CNT).

Devant ce qui paraissait aux yeux des militaires comme une tentative du Président Bah N'Daw (septembre 2020-mai 2021) de réduire leur poids dans le gouvernement à travers le remaniement ministériel du 24 mai 2022, le Vice-président Assimi Goita a, le même jour, « mis hors de leurs prérogatives » ce dernier et son Premier ministre Moctar Ouane.

Que dit le plébiscite du militaire sur le rapport des Malien(ne)s à la démocratie ?

Pourquoi le coup d'État est-il perçu comme l'opportunité d'un nouveau départ ?

De 2018 à 2022, le Mali, en seulement cinq ans, a connu autant de crises que pendant les deux dernières décennies (1992-2012) de pratique démocratique. Pendant ces cinq ans, le temps politique s'est accéléré, les crises se sont accumulées et surtout amplifiées avec le phénomène des médias sociaux. Deux coups d'État, des contestations post-électorales parsemées d'actes de violation des droits et des libertés, la crise sécuritaire avec l'absence de l'État sur 2/3 de son territoire, les désaccords autour des modalités de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les scandales qui ont fragilisé le pouvoir d'IBK (les multiples grèves des enseignants faute de l'application effective de l'article 39, la grève de la faim des cheminots, la surfacturation dans l'acquisition de l'avion présidentiel et les contrats d'armement entre autres). Cette période charnière de la trajectoire du Mali mérite donc une attention particulière que constitue l'objet de cette note.

L'insatisfaction démocratique et le déficit de politisation

Sous la III^e République, les ruptures anticonstitutionnelles (2012, 2020, 2021), sont considérées par des Malien(ne)s comme les signes d'un recul de la démocratie. Dans le même temps, ces irruptions des militaires sur la scène politique sont apparues aux yeux d'une autre frange audible de la population souvent localisable mais parfois diffuse dans la sociologie et la géographie du pays comme, paradoxalement, des moments d'euphorie marqués par le sentiment d'un nouveau départ dans la marche du Mali.

Ce décalage entre adhésion aux principes démocratiques et soutien aux ruptures anticonstitutionnelles dans le processus de démocratisation se lit de diverses manières dans les opinions exprimées dans les enquêtes de Mali-Mètre (2018, 2019 et 2020) :

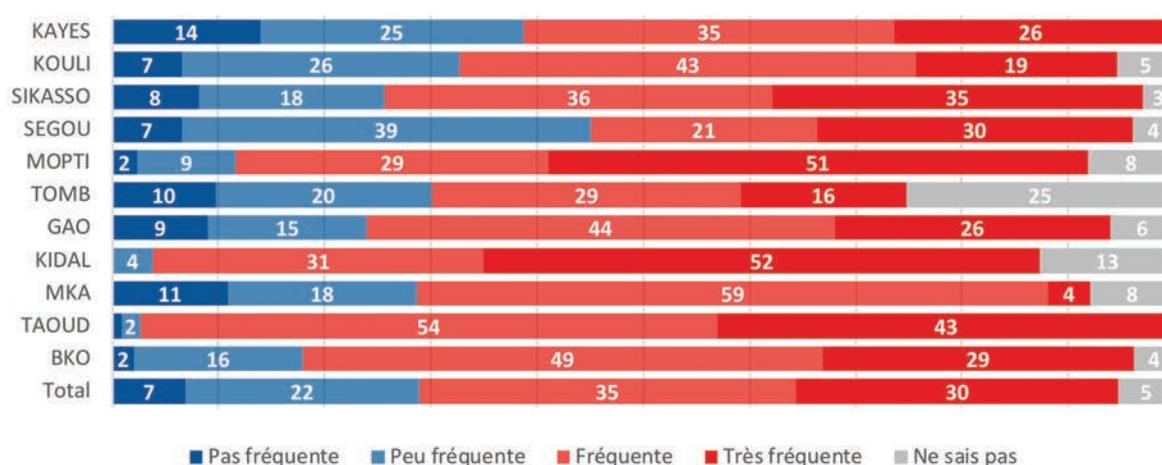
- les privations humaines à travers un accès aux ressources publiques restreint et réservé à une minorité ;
- la désincarnation des institutions compromettant la représentativité des diverses voix des citoyens et des territoires ;
- la rupture de confiance entre gouvernants et gouvernés ;
- le discrédit des partis politiques et son corollaire de défiance vis-à-vis des acteurs politiques ;
- le choix d'une démocratie minimaliste évaluée sous le seul prisme électoral.

Ces tendances constatées sont confirmées dans l'édition 2022 du Mali-Mètre : « Les discussions politiques restent insignifiantes : si l'on se penche sur les défis, les souhaits et les besoins des personnes interrogées, on constate que ce sont toujours les besoins fondamentaux de sécurité, d'emploi et d'alimentation qui

sont au centre des préoccupations. Les grandes discussions politiques, qu'il s'agisse de la durée de la période de transition ou des questions d'engagement international, sont moins prioritaires. »

La géographie, le niveau d'instruction ou encore la tranche d'âge n'ont pas d'incidence significative sur l'urgence de prendre en charge les besoins vitaux des citoyens (paix, meilleur accès à l'éducation, la santé et la justice ; lutte contre la pauvreté, le chômage et la mauvaise gouvernance) qui reviennent constamment dans les résultats des différentes enquêtes. En 2018, 91 % des enquêtés jugeaient que la corruption était élevée, avec la justice et la police considérées comme les institutions les plus corrompues avec respectivement 55,4 % et 49,9 %. Et 88,3 % estimaient que l'impunité était très fréquente. Quatre ans après, les résultats du Mali-Mètre XIII confirment la même tendance, « Près de deux tiers des Malien(ne)s enquêté(e)s pensent que l'impunité [était] fréquente au Mali. » Toutefois, certaines régions comme Mopti (80 %), Kidal (84 %), Taoudénit (97 %) étaient durement touchées par ces fléaux qui continuent de miner la performance démocratique.

Graphique 2 : Fréquence de l'impunité



[Fréquence de l'impunité] Concernant maintenant l'impunité au Mali, pensez-vous que l'impunité soit : très fréquente, fréquente, peu fréquente ou pas fréquente au Mali ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXIII FES.

Les données sur les privations humaines traduisent l'idée que, pour mieux gouverner, il faut impérativement améliorer les conditions de vie des gouvernés. Car, comme il ressort dans le Mali-Mètre XIII, « Les discussions politiques restent insignifiantes et moins prioritaires. » Cette déconnexion que les Malien(ne)s opèrent, entre l'expression de leurs besoins et l'activité des acteurs politiques, est préoccupante dans une démocratie représentative. Les demandes sociales souffrent d'une dépolitisation bien différente de la politisation négative, qui donne cette impression fautive du tout-politisé dans la gestion des affaires publiques. Or, les citoyens sont déçus voire défiants vis-à-vis des principaux acteurs de la démocratie que sont les partis politiques et les décideurs publics. Le désintérêt pour la chose publique, comme il sera développé plus bas, démontre que les acteurs politiques ne sont pas perçus comme des intermédiaires crédibles à même de représenter et de défendre l'intérêt général.

Avec 273¹ partis politiques, ces organisations semblent être à la fois partout et nulle part, en tout cas pas dans les priorités des Malien(ne)s telles que rapportées dans les résultats des enquêtes Mali-Mètre de ces cinq dernières années. Les Malien(ne)s sont comme déprimés par leur nombre que certains appellent à limiter. Ce n'est pas forcément la solution. La force d'une démocratie ne réside pas dans le nombre des partis mais, d'abord et surtout, dans la pleine participation des citoyens aux affaires publiques, ensuite dans la qualité du personnel politique. Dès lors, il s'agit de transformer les partis en des espaces de construction citoyenne pour qu'ils deviennent des forces consolidatrices de la démocratie.

¹ Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, chiffre d'août 2022.

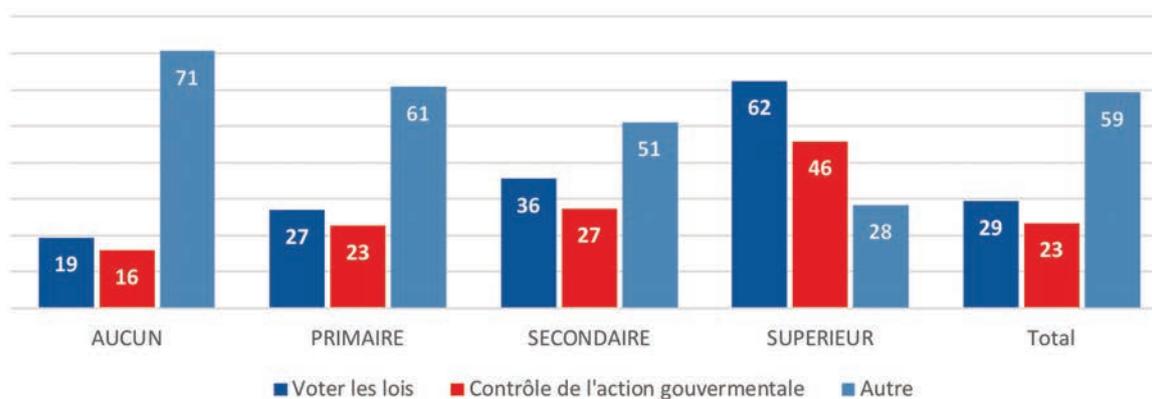
Ce désenchantement face au fonctionnement de la démocratie est également renforcé par un très faible niveau de confiance des Malien(ne)s dans les institutions démocratiques – en particulier, l'Assemblée nationale, considérée comme le prolongement de l'exécutif n'apportant aucune plus-value à l'exercice démocratique.

Le déséquilibre institutionnel alarmant

La structure institutionnelle de la démocratie libérale repose sur l'équilibre entre trois principaux pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Cependant, dans la pratique, il est observé dans les régimes semi-présidentiels, une forte prédominance du pouvoir exécutif compromettant l'indépendance des deux autres pouvoirs.

Le débat intellectuel sur la nature du régime démocratique au Mali est posé et non épuisé. Est-il plus parlementaire que présidentiel ? Toutefois, dans les textes et dans la pratique, le régime est hyper-présidentiel du fait de la personnalisation de la vie politique faisant de l'élection présidentielle la plus convoitée. Il ressort des résultats des enquêtes Mali-Mètre, une insatisfaction voire une défiance vis-à-vis du pouvoir législatif. Et la perception du député, de son rôle est pour le moins préoccupante, car 59,2 % des citoyen(ne)s estimaient que le rôle des députés à l'Assemblée nationale était autre chose que « voter les lois » ou « contrôler l'action gouvernementale », et 71,5 % de la population pensaient que « les députés ne [faisaient] que valider les décisions du Gouvernement » en 2019. Trois ans après, le Conseil national de Transition (CNT), qui fait office d'organe législatif, continue d'en pâtir. (*Mali-Mètre XIII*)

Graphique 3 : Satisfaction vis-à-vis du travail du député



[Satisfaction vis-à-vis du travail du député] Selon vous, principalement, quels sont les rôles des députés (enquêteur, sondé bien) ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI FES.

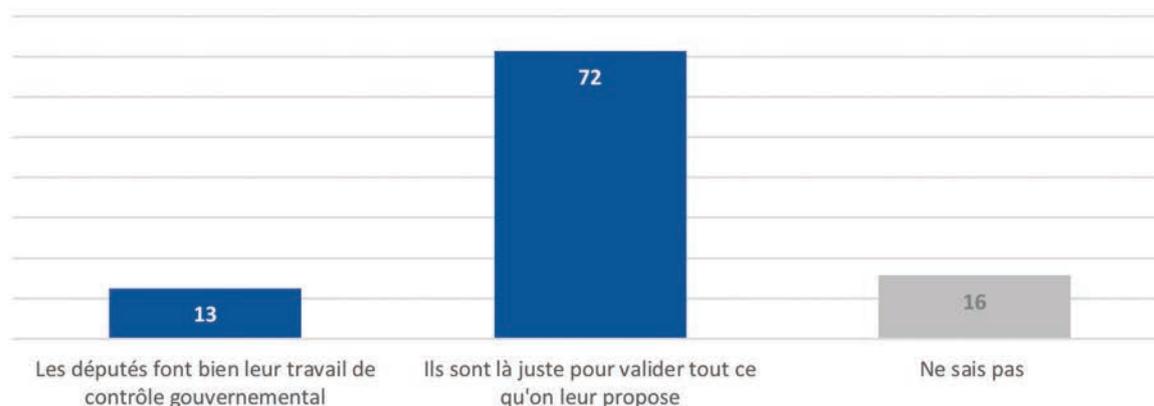
En effet, le rôle du député est remis en cause et la représentation, dans une certaine mesure, est en panne. Les Malien(ne)s ont l'impression que le Président peut tout régler et que l'Assemblée n'est que « la chambre d'enregistrement » de sa volonté. Pourtant, la méfiance vis-à-vis du pouvoir législatif est à analyser sous différents angles. D'abord, il y a un intérêt faible pour l'élection des députés et cela est visible dans les taux de participation (moins de 40 %) aux législatives de 1992 à 2020. Ensuite, le député n'assure pas sa mission de proximité, un comportement qui ne facilite pas son accès au citoyen en dehors de la période électorale. De même, le poids de l'argent² dans le processus électoral, notamment l'accès à la candidature, le nomadisme au gré des intérêts propres et étroits de l'élu pendant le mandat, accentuent la méfiance entre le représentant et les citoyens. Enfin, il y a ce débat d'écoles et/ou une confusion

² NIMD-ODYSSÉE, Étude nationale sur le cout financier des campagnes électorales et des mandats électifs au Mali, [en ligne], Bamako, 2019.

Voir : <https://nimd.org/wp-content/uploads/2019/11/RAPPORT-COUT-POLITIQUE-MALI.pdf>

politicienne entretenue autour du champ de la représentation du député. Le candidat est élu dans une circonscription, par des citoyens sur des préoccupations qui leur sont propres dans leur espace de vie, en retour le député a cette exigence de redevabilité envers eux par rapport au niveau de satisfaction des préoccupations constituant la base de ce contrat social. Cependant, un député, même avec la prétention-représentation de la nation — rien que ça ! —, est tenu d'être redevable et de défendre les intérêts de ses électeurs dans le cadre strict de son mandat.

Graphique 4 : Perception du travail du député



[Perception du travail du député] Nous avons aujourd'hui deux opinions au Mali, certains disent que les députés font bien leur travail de contrôle gouvernemental alors que d'autres soutiennent que les députés sont là juste pour valider tout ce que le Gouvernement propose. Quelle opinion est la plus proche de la vôtre ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI FES.

La qualité du personnel politique en question

Parmi les trois principaux critères qui détermineront le choix de vote du citoyen pour un candidat à la prochaine élection présidentielle, les valeurs qui viennent en tête du Mali-Mètre XIII sont : l'intégrité (43 %), le patriotisme (29 %) et la pertinence du projet politique (27 %). La demande d'intégrité est le revers du degré élevé de corruption, tandis que le patriotisme répond au besoin de défendre l'intérêt général. La demande d'un programme de développement interpelle les partis politiques sur leurs projets de société et le défi de développement auquel le pays est confronté.

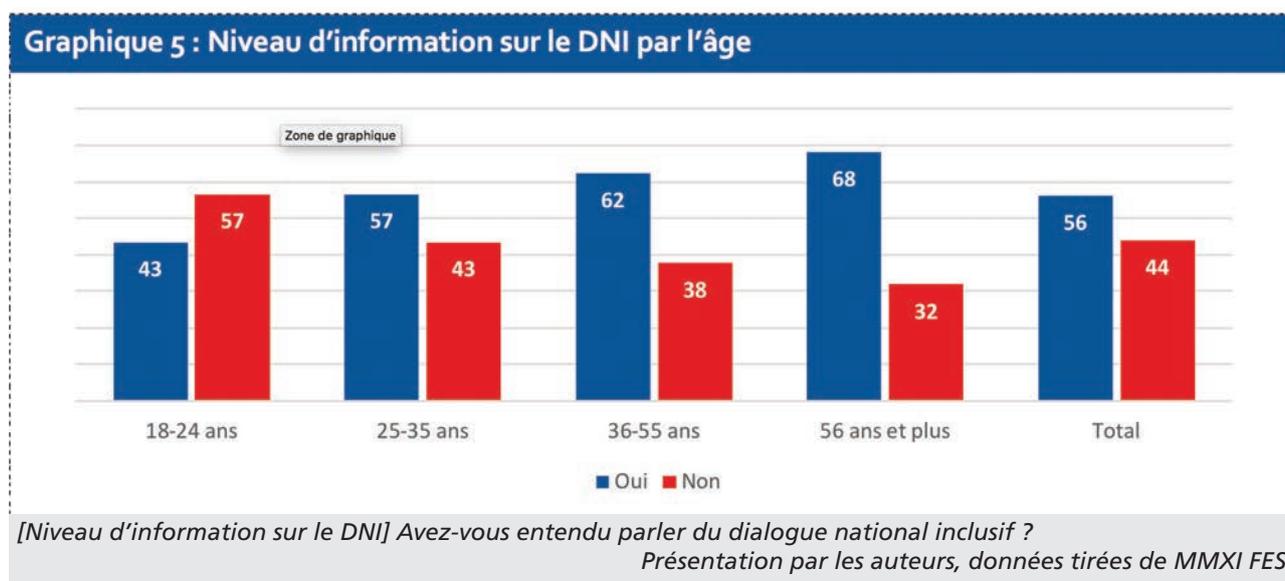
Le désir de dirigeant intègre et patriote, avec un programme de développement crédible, explique en partie cette confiance des Malien(ne)s dans l'avenir à court et moyen termes : « Les plus grands souhaits pour le Mali d'ici cinq ans sont : le retour de la paix et de la sécurité (82 %), l'emploi pour les jeunes (40 %), la sécurité alimentaire (40 %), la relance de l'économie (26 %), la fin de la pauvreté (24 %). » (*Mali-Mètre 2018*) Et ces souhaits reviennent de façon constante depuis plusieurs années.

Cependant, il y a nécessité de prendre la mesure de ces demandes. D'abord, elles s'inscrivent dans une urgence sociale. Or, des problèmes structurels ont besoin de solutions durables réfléchies et inscrites sur le long terme. Ensuite, l'aspiration des Malien(ne)s à un mieux-vivre se manifeste à juste titre à travers une certaine impatience. Toutefois, le plébiscite pour les dirigeants forts qui, dans d'autres contextes, construisent leur figure sur la négation et les manquements de la démocratie libérale, s'appuie sur l'absence de progrès en trois décennies de pratique démocratique. Davantage inquiétant est que l'ordre, la prospérité et la stabilité ne sont généralement envisagés qu'en dehors du processus démocratique.

Face à la résistance au désir de renouvellement pacifique de la classe politique, les jeunes représentant la majorité sociale (plus de 70 % de la population sont jeunes - hommes et femmes) mais largement exclus des espaces de prises de décisions, n'hésitent plus à soutenir des mouvements de protestation ou des ruptures anticonstitutionnelles de cet ordre considéré comme « ancien et failli »³. Et l'aspiration au nouveau politique n'est pas qu'une simple demande de changement des visages mais fondamentalement un changement des usages.

L'opinion dominante des hommes instruits de plus de 35 ans

Dans l'édition Mali-Mètre de 2022, « Les réponses de cette année sont souvent plus claires que celles des années précédentes. L'option de réponse 'je ne sais pas', habituellement fréquente, a été proportionnellement moins choisie. Cela peut être dû à la structure des questions, mais aussi au fait que les thèmes sont discutés différemment dans le public. » Car, dans les éditions de 2020 et 2021, les disparités d'opinions suivant l'âge peuvent être soulignées. En 2020, le degré d'information sur le dialogue national inclusif (DNI) augmentait avec l'âge.



Sur les réformes du secteur de la sécurité tout comme sur l'Accord pour la paix et la réconciliation, le niveau de connaissances s'améliorait également avec l'âge en 2021. Certes, la majorité de la population a moins de 35 ans, cependant, l'incidence de l'âge — même si relative — reflète tout de même la trajectoire du jeune (H/F) engagé au Mali. Cet engagement commence tardivement avec l'entrée à l'université et est renforcé avec le premier emploi ou sous la tutelle d'un « boss », d'un entrepreneur politique. Autrement dit, un engagement conditionné à une certaine satisfaction matérielle dans un pays où les jeunes (hommes et femmes) et femmes vivent dans l'extrême vulnérabilité faisant d'eux/d'elles des proies faciles à la manipulation. Ces catégories sociales sont à la fois victimes de précarité économique mais également des barrières socioculturelles, qui sont reproduites par les acteurs politiques pour fortement réduire l'influence des jeunes et des femmes sur les prises de décisions, autrement dit leur présence publique.

L'avènement et la diffusion d'un discours protestataire sur les médias sociaux

« La primauté de l'opinion publique : plus que jamais, l'opinion publique semble se refléter dans les réponses des participants. Alors que ces dernières années, il y avait toujours des différences entre le discours public et les opinions exprimées, les réponses de cette année sont plus proches du discours public. » (*Mali-Mètre XIII*)

L'influence des médias sociaux n'est plus négligeable dans le bon ou mauvais sens. Depuis 2012, il est aisé de constater une montée en puissance d'une certaine opinion amplifiée par des médias sociaux à grand accès comme Facebook, WhatsApp ou encore YouTube. La « primauté de l'opinion publique », confirmée par les résultats de l'enquête de 2022, est une des manifestations de ce processus.

Les espaces traditionnels de participation à la vie politique sont contournés par les jeunes avec le recours aux médias sociaux pour casser le monopole des acteurs décriés sur le discours public. Et cela malgré la radio et la télé comme premières sources d'information des Malien(ne)s. Ou encore la consécration dans les textes faisant des partis politiques les principaux acteurs de l'animation démocratique.

Les formes de l'engagement et de la participation ont changé et prolifèrent dans un espace public déréglé. La radicalité du discours, très accessible à des jeunes frustrés et désabusés et teinté de populisme, trouve chez eux un terreau favorable à cause de la déception vis-à-vis de la gouvernance telle qu'elle est pratiquée pendant ces trois décennies.

Quel avenir pour la démocratie malienne ?

Il est marqué par un optimisme, celui du renouveau de la démocratie après cette période de transition. Toutefois, l'avenir de la démocratie malienne dépend beaucoup plus de la réalisation des promesses de la démocratie quant à l'accès des citoyens au bien-être : « Les Maliens sont largement satisfaits de la gestion de la transition (plus de neuf Maliens sur dix), ils étaient 67 % en 2020 donc trois Malien(ne)s sur cinq et estiment qu'il faudra au moins 3 ans aux autorités pour pouvoir organiser des élections. » (*Mali-Mètre XIII*)

Cependant, les Malien(ne)s ne sont pas pressés d'aller aux urnes, mais sont dans une certaine euphorie comme à chaque rupture de l'ordre démocratique. Toutefois, des évolutions positives sont visibles dans les résultats des enquêtes suscitant un certain enthousiasme chez des Malien(ne)s : « Les résultats [de l'enquête de 2022] montrent que quatre Malien(ne)s sur cinq ont confiance (57 % beaucoup confiance et 23 % assez confiance) que la transition conduira le pays vers une démocratie plus stable et à un renforcement de la bonne gouvernance. » Et les jeunes sont parmi les plus confiants dans la mesure où « 79 % des 18-24 ans et 80 % 26-35 ans sont d'avis que la transition conduira le pays vers une démocratie plus stable et à un renforcement de la bonne gouvernance. »

Les tendances ont évolué dans la satisfaction de certaines demandes. En 2018, 60 % n'avaient pas confiance en la justice, 83 % déclaraient n'avoir aucune connaissance de son fonctionnement et 85 % pensaient qu'elle est corrompue. En 2021, « L'analyse des résultats montrait que 47,7% des Malien(ne)s avaient confiance en la justice contre 45,0 % qui pensaient le contraire. »

La transition est également vue comme un moment fondateur. En 2020, « La majorité de la population pensait que la transition pouvait avoir un impact sur la réconciliation entre les segments de la société : au sein de l'armée (82,2 %), entre l'armée et les groupes armés (52,7 %), les partis politiques et citoyens (55,8 %), syndicats et gouvernement (74,4 %), entre les communautés elles-mêmes (76,9 %), entre leaders religieux (66,8%) et entre la justice et la population (71,5 %). » Dis autrement, il y'a une demande manifeste de réinterroger les fondements de la République et repenser le fonctionnement de l'État⁴.

⁴ Voir J. Ki-Zerbo, *A Quand L'Afrique ?*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2013.

Conclusion

Les Malien(ne)s sont attachés à la démocratie, du moins à ses principes. Dans le même temps, ils rejettent les pratiques et les comportements politiques des animateurs de la démocratie qui sont à la base de son dysfonctionnement. Bien que les citoyens adhèrent de façon constante à la démocratie électorale, l'élection n'est toutefois pas déterminante dans leur évaluation d'une démocratie fonctionnelle. Il y ressort une certaine rationalité, celle de mesurer leur investissement aux possibilités d'amélioration de leurs conditions de vie. Les intentions de vote (une moyenne de 70 % ressort dans les enquêtes de ces cinq dernières années sans différences sociologiques et géographiques significatives) ne se reflètent pourtant pas dans les taux de participation aux élections, toujours en dessous des 50 %.

L'aspiration au renouveau démocratique au Mali est étroitement liée à la nécessité d'accorder une plus grande attention aux préoccupations et conditions d'existence des jeunes, des femmes et des plus défavorisés. La survie ou du moins la légitimité des organisations politiques dépendra de leur capacité à renouveler leur offre et à redevenir des espaces d'intermédiation, de traduction et de construction de projets politiques crédibles. D'une manière ou d'une autre, le citoyen dispose désormais d'un ensemble d'outils, en particulier numériques et d'une diversité de cadres d'expression et de participation à la vie publique pour se faire voir et entendre, donc assurer sa propre représentation. Toutefois, à un moment où réparer la nation devient existentielle en recréant et renforçant les liens sociaux, l'expression des singularités⁵, certes nécessaires, ne mènera pas forcément au destin collectif.

Pour ce faire, la démocratie doit repartir du bon pied⁶. La traduction concrète des réformes politiques et institutionnelles largement débattues est décisive, mais l'engagement éclairé et soutenu du citoyen est fondamental. Ainsi, ces recommandations formulées sont nécessaires au renouveau de la vie démocratique.

1. Renforcer les capacités des citoyen(ne)s à s'impliquer dans la vie publique

Il s'agira, pour remédier au déficit de citoyenneté, d'élargir les champs d'action du citoyen à travers des programmes d'information et de formation. Un citoyen informé et formé favorise une participation éclairée au processus démocratique. Cette participation mérite d'être soutenue au-delà du moment électoral en permettant aux citoyens de révoquer un élu avant le terme normal de son mandat.

2. Représenter politiquement les intérêts des citoyens

Ajuster l'offre politique à la demande sociale, permettra aux citoyens de s'identifier aux valeurs et idéologies des partis politiques et non à la personnalité de leurs dirigeants. Les citoyens expriment des besoins qui ne sont pas traduits en projets politiques crédibles. Et la dépolitisation, qui en est son effet mécanique, contri-

⁵ Voir P. Rosanvallon, *Le parlement des invisibles*, Paris, Seuil, 2014.

⁶ Voir A. Sen, *La démocratie des autres*, Paris, Éditions Payot & Rivages, (2003) 2006

bue à déposséder le citoyen de ses droits et devoirs politiques. Aussi, il s'agira de repenser les modes d'accès au pouvoir politique pour améliorer la représentation des intérêts des citoyens.

3. Rééquilibrer les rapports entre les institutions

La séparation des pouvoirs, consacrée dans les textes, n'est pas effective dans la pratique marquée par la prédominance de l'exécutif qui compromet la légitimité et l'efficacité du législatif et du judiciaire. Autant il y a nécessité de renouveler et renforcer le lien politique entre le citoyen et son élu, autant il y a urgence pour le député et le juge d'assumer pleinement les prérogatives de leurs fonctions afin de satisfaire des demandes de représentation et de justice des Malien(ne)s.

4. Restaurer la confiance entre les acteurs civiques et politiques

Il s'agira de construire et d'entretenir un dialogue thématique significatif construit de bas en haut et inscrit dans la durée autour d'enjeux fondamentaux que sont entre autres, la gouvernance, les réformes des secteurs prioritaires (politique, économie, sécurité), le genre, la transparence dans la vie publique et la protection de l'environnement.

5. Refonder la gouvernance démocratique

Le renouveau des codes et pratiques de la gouvernance nécessite d'asseoir l'action publique sur des valeurs dont sont porteurs les citoyens. De nouvelles formes encadrées de participation et de représentation, à travers les médias sociaux, l'art et la culture contribueront à une gouvernance au service du bien-être des citoyen(ne)s.

Bibliographie

1. Ki-Zerbo Joseph. *A Quand L'Afrique ?*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2013
2. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* » [pdf], Bamako, FES Mali, 2018
3. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* » [pdf], Bamako, FES Mali, 2019
4. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* » [pdf], Bamako, FES Mali, 2020
5. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* » [pdf], Bamako, FES Mali, 2021
6. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* » [pdf], Bamako, FES Mali, 2022
7. Monga Célestin. *Anthropologie de la colère*, Société civile et démocratie en Afrique noire, L'Harmattan, Paris, 1994
8. NIMD - ODYSSÉE. *Étude nationale sur le cout financier des campagnes électorales et des mandats électifs au Mali*, Bamako, 2019
9. Rosanvallon Pierre. *Le parlement des invisibles*, Paris, Seuil, 2014
10. Sen Amartya. *La démocratie des autres*, Éditions Payot & Rivages, Paris, (2003) 2006.

Liste des graphiques

Graphique 1 : Satisfaction des attentes	8
Graphique 2 : Fréquence de l'impunité	11
Graphique 3 : Satisfaction vis-à-vis du travail du député	12
Graphique 4 : Perception du travail du député	13
Graphique 5 : Niveau d'information sur le DNI par l'âge	14

IMPLICATION DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LE PROCESSUS DE PAIX ET DE RECONCILIATION AU MALI: BEAUCOUP RESTENT A FAIRE

Adama TRAORE

Adama Traoré, Doctorant en Sciences de l'éducation, il est expert en éducation à la culture de la paix et au règlement pacifique des conflits, en planification stratégique, en assurance qualité dans l'enseignement supérieur, en élaboration de politiques publiques, en conception, suivi et évaluation des projets et programmes dans le secteur de l'éducation.

Résumé

L'accord pour la paix dont la signature a été saluée à ses premières heures avec beaucoup d'optimisme apparaît de nos jours comme un mirage après sept années de sa mise en œuvre. Pendant ces cinq dernières années (2018 à 2022), le niveau ou l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix au Mali non plus n'a pas connu une évolution majeure du moins à hauteur de souhait. Par exemple, dans Mali-Mètre XIII, plus de 64 % des femmes et 64,6 % des répondants âgés de moins de 35 ans (64,1 % tranche d'âge de 18-24 ans et 65,1 % tranche d'âge de 25-35 ans) s'inscrivent dans la logique que l'accord n'a pas avancé dans sa mise en œuvre pendant les cinq dernières années. Le retard dans la mise en œuvre de l'accord n'est pas une bonne chose sachant qu'il a inévitablement une incidence sur le processus de gestion des conflits intercommunautaires, dans les parties nord et centre du pays, qui ne cessent de s'accroître, avec parfois des conséquences alarmantes pour les populations civiles.

L'analyse des données indique ainsi que la mise en œuvre de l'accord pour la paix issu du processus d'Alger reste ainsi confrontée à de nombreux défis. Il s'agit entre autres :

De la persistance de l'idée d'une modification de l'accord

chez un grand nombre de femmes et de jeunes Malien(ne)s.

En effet, l'édition de Mali-mètre réalisée en 2019 révèle que 49,3 % des femmes et au moins 57,6 % des répondants âgés de moins de 35 ans (56,6 % tranche d'âge de 18-24 ans et 58,6% tranche d'âge de 25-35ans) souhaitent la révision de l'accord (graphique n° 1).

En 2022, 44 % des femmes et 48,2 % (46,7 % tranche d'âge de 18-24 ans et 49,7 % tranche d'âge de 25-35 ans) des jeunes maintiennent leur posture sur la modification de l'accord (tableau n° 1). Aussi, est-il important de mentionner qu'une proportion plus que majoritaire des femmes interrogées soit 58 % (Mali-Mètre XII) et 48% (Mali-Mètre XIII), graphique 1, ne sait pas s'il faut relire, modifier ou pas l'accord pour la paix et la réconciliation. Les résultats des mêmes éditions révèlent qu'en 2019 plus de 34,6 % (35,1 % tranche d'âge de 18-24 ans et 34 % tranche d'âge de 25-35 ans) des jeunes affirmaient n'est pas savoir s'il faut ou pas relire l'accord.

Dans Mali-Mètre XII, 38,8 % des moins de 35 ans (41,1 % de la tranche d'âge 18-24 ans et 36,4 % de la tranche d'âge 25-35 ans) adoptent la même position.

Tout ceci, explique le désaccord avec le contenu de l'Accord qui risque de retarder davantage la mise en œuvre de cet accord.

D'une forte défiance des femmes et des jeunes Malien(ne)s à l'égard de l'accord

comme facteur pouvant rétablir la paix et la sécurité au Mali. Selon les résultats du Mali-Mètre,

Edition 2022, 50 % des femmes maliennes n'ont pas confiance en l'accord comme facteur de paix et de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, en 2021, 37,7 % des répondants âgés de moins de 35 ans (31,7 % de la tranche d'âge 18-24 ans et 43,1 % de la tranche d'âge 25-35 ans) ne portent pas non plus, eux aussi leur confiance en l'accord comme facteur de sécurité et de paix.

Le manque de confiance en l'accord génère un état d'incertitude et présente des menaces importantes à la mise en œuvre effective de l'accord. Pour une mise en œuvre effective de l'accord, le rapprochement de positions et l'établissement d'un seuil de confiance minimal s'avère nécessaire.

D'une faible connaissance du contenu de l'accord pour la paix

des grandes majorités des femmes et des jeunes Malien(ne)s, etc. En effet, les cinq dernières éditions des résultats de Mali-Mètre révèlent que 68,8 % des femmes en 2019, 66,4 % des femmes en 2021 et 63,1 % de celles-ci en 2022 ne possèdent aucune connaissance sur le contenu de l'accord pour la paix.

De la même manière, de 2018 à 2022, il ressort des résultats que 62 % environ des répondants âgés de moins de 35 ans n'ont aucune connaissance sur ledit accord.

A cet effet, l'analyse des résultats révèle des pistes d'information et de communication au gouver-

nement, ses partenaires ainsi qu'au grand public.

De cette analyse, il est ressorti que :

- l'idée d'une modification de l'accord persiste chez un grand nombre de femmes et de jeunes Malien(ne)s ;
- l'accord n'a pas pu gagner la confiance du grand nombre de femmes et de jeunes Malien(ne)s comme facteur pouvant rétablir la paix et la sécurité au Mali ;
- pendant ces cinq dernières années (2018 à 2022), le niveau ou l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix au Mali n'a pas connu une évolution majeure ;
- le contenu de l'accord pour la paix demeure peu connu des grandes majorités des femmes et des jeunes Malien(ne)s ;
- les principaux vecteurs d'information des femmes Malien(ne)s demeurent la radio, télévision et familles/amis/bouche à oreille. Quant aux jeunes, eux ils privilégient le grin et l'internet (réseaux sociaux, journaux en ligne, etc.) ;
- pendant les cinq dernières années (Mali-Mètre XI-XIII), les attentes les plus importantes des femmes et des jeunes sont le rétablissement de la paix et de la sécurité, la lutte contre l'in-

sécurité alimentaire et la création d'emploi pour les jeunes.

Cependant, ces vœux sont suivis de la lutte contre la corruption et de l'instauration d'un meilleur système scolaire.

Fort de ces constats, les recommandations suivantes sont formulées en termes d'actions pertinentes à l'endroit des parties signataires et à toute organisation ou personne impliquée dans le processus de mise en œuvre de cet accord.

- impliquer davantage les femmes et les jeunes dans le processus de paix et de réconciliation nationale surtout au sein des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord ;
- mobiliser des fonds auprès des partenaires techniques et financiers pour la réalisation des actions primordiales permettant de rattraper le retard accusé dans la mise en œuvre de l'accord issu du processus d'Alger et de finaliser sa mise en œuvre ;
- mettre en place un dispositif efficace permettant d'exterminer avec les graves violations et d'intensifier les mesures de prévention pour la paix et la stabilité et pour la protection des femmes et des jeunes ;
- informer et sensibiliser les femmes et les jeunes pour une adhésion massive et pour une meilleure compréhension du contenu de l'Accord pour la paix et la réconciliation dans le cadre du processus de sa mise œuvre, ceci pour gagner la confiance effective des femmes et des jeunes Maliens(ne)s ;
- multiplier les cadres d'échanges au niveau national, régional et subrégional sur le contenu de l'accord et ses différents dispositifs en privilégiant la participation massive des femmes et des jeunes ;
- poursuivre à travers le pays les actions d'informations sur les vecteurs couramment utilisés par les femmes et les jeunes notamment la radio, la télévision et les familles/amis/bouche à oreille, le grin et sans oublier l'internet (réseaux sociaux, journaux en ligne, etc.) ;
- réaliser les attentes les plus importantes des femmes maliennes et des jeunes qui sont le rétablissement de la paix et de la sécurité, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la création d'emploi pour les jeunes, la lutte contre la corruption et la restauration d'un meilleur système scolaire.

Perceptions des jeunes et des femmes sur le processus de paix et de réconciliation

La persistance de l'idée d'une modification de l'accord

L'année 2015 fut marquée par la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger les 15 mai et 20 juin à Bamako. Ces événements avaient suscité un grand espoir chez les Maliennes et les Maliens épris de paix et de justice. Les attentes des Malien(ne)s signataires, à l'époque, étaient la résolution durable et définitive de la récurrence des révoltes et rébellions dans les régions du Nord et du Centre du Mali et les violents conflits qui opposent l'Etat à des groupes armés (Naffet Keïta, 2018).

Toutefois, depuis sa signature, il suscite de débats houleux entre les pros et les antis. Pendant que certains le considèrent comme un moyen indispensable pour la sortie de crise au Mali, pour d'autres, il est un support de division du Mali. Cette controverse est mise en exergue par le point Afrique, dans sa parution du 13 avril 2021, où l'analyste, Nicolas Normand se penchant sur la situation de l'accord d'Alger est arrivé à la conclusion que « l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé à Alger en 2015 est paralysé et ses signataires paraissent de plus en plus s'écarter de son esprit. »

La question sur la mise en œuvre de l'accord est un sujet particulièrement préoccupant de nos jours. Dans le communiqué de la médiation internationale (mai 2022) sur l'état de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, mention est faite, à travers les propos du PCA du Centre Carter, Jason Carter, de l'engagement inconditionnel et ferme des différents gouvernements jusqu'à celui de la Transition, où le Président, Colonel Assimi Goïta estime que « la mise en œuvre de l'Accord pour la paix est important pour la réussite de la Transition ». Ainsi, dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unis sur la situation au Mali (avril 2022), il apparaît que la mise en œuvre accélérée des volets clés (élaboration des réformes institutionnelles et intégration sur une période de deux à trois ans, des 26 000 ex-combattants) de l'Accord de paix est l'une des principales recommandations issues des consultations nationales tenues les 11 au 30 décembre 2021 au Mali. En exprimant sa volonté politique de mettre en œuvre l'accord, le gouvernement de la Transition a créé, fin mars 2021, un Comité d'orientation stratégique, COS, chargé du pilotage.

Toutefois, le Rapport de l'Observateur Indépendant (juin 2022) sur la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation signale des controverses entre les parties signataires. Les raisons d'une telle situation s'avèrent multiples et variées (récriminations entre les signataires, les désaccords sur le cadre stratégique permanent et la détérioration des relations entre les dirigeants des mouvements et le Gouvernement de Transition.

Pour externaliser ces controverses, les parties signataires devront s'accorder sur des mesures de nature à favoriser la relance effective et urgente du processus de paix, de stabilité et de sécurité au Mali.

De sa date de signature à aujourd'hui, l'accord n'est véritablement soutenu que par les groupes armés et la communauté internationale, son garant (le point Afrique, 2021). A la faveur de l'Embargo de la CEDAIO contre le Mali, l'Algérie qui a occupé une position stratégique dans les négociations entre la CEDAIO et le Mali ne profite-t-elle pas de sa position pour mettre la pression sur les autorités maliennes d'aller à une mise en œuvre de l'accord. Autrement dit, Alger a l'apparence de conditionner son soutien à Bamako en contre partie de la relance de la mise en œuvre de l'Accord. (Arc en ciel, 2022). En plus, sous la houlette de l'Ambassadeur, Envoyé spécial de l'Algérie pour le Sahel, Boudjemâa Delmi, une réunion du Comité de suivi de l'accord (CSA) s'est tenue le mardi 11 octobre 2022, au quartier général de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali) à Bamako. L'un des objectifs de cette rencontre du CSA était de trouver les voies et moyens pour accélérer le processus de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger signé en 2015 à Bamako (Malijet, 2022).

Quant aux autorités de la transition, si elles ne rejettent pas l'accord, il est d'abord perçu au Mali par sa population comme imposé de l'étranger et signé à la sauvette, le couteau sous la gorge, après la défaite militaire de mai 2014, épilogue de la bataille de Kidal entre l'armée et les séparatistes (le point Afrique, 2021). C'est pourquoi, il est indispensable d'élaborer au plan national une stratégie de résistance nationale contre l'Accord d'Alger, disait le Pr Issa N'Diaye, enseignant-chercheur (Mali-actu, 2019).

Pour beaucoup de Maliens, la solution aux difficultés rencontrées pourrait simplement venir d'une « relecture » qui corrigerait les défauts ou points litigieux de l'accord. En 2019, le Dialogue national inclusif, cette large concertation, avait ainsi demandé une « relecture » de l'accord (le point, 2021). Ainsi, lors de la 44ème session du Comité de Suivi de l'Accord (CSA), en soulignant l'importance de préserver l'unité nationale et l'intégrité du territoire, le Premier ministre malien, Dr Choguel Kokalla Maïga, avait réaffirmé la volonté des autorités de la transition de réussir la mise en œuvre « intelligente » de l'Accord de paix et de réconciliation, issu du processus d'Alger (Radio algérienne, 2021).

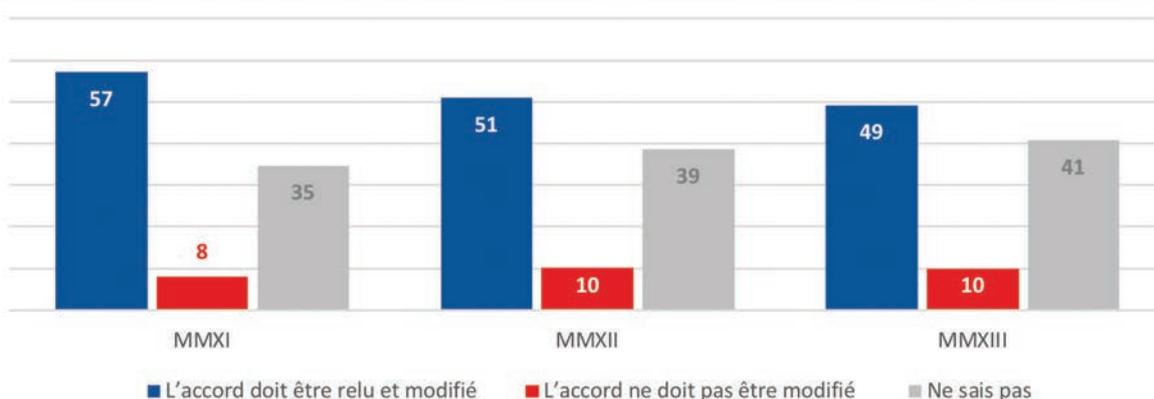
Tout compte fait, les effets escomptés, notamment la paix, la réconciliation et la stabilité au Mali n'ont pas été atteints jusqu'ici malgré la forte présence et l'assistance de la Communauté internationale. En effet, comme le révèlent les résultats des cinq (05) dernières éditions de Mali-Mètre (FES), sur la question de savoir s'il faut oui ou non réviser l'Accord issu du processus d'Alger, la posture de la relecture intelligente semble fortement réclamée presque par la majorité des femmes et des jeunes concernés par l'enquête.

L'édition de Mali-Mètre réalisée en 2019 révèle que de 49,3 % de femmes et au moins 57,6 % des répondants âgés de moins de 35 ans (56,6 % tranche d'âge de 18-24 ans et 58,6 % tranche d'âge de 25-35 ans) souhaitaient la révision de l'accord (graphique n° 1). En 2022, 44 % des femmes et 48,2 % (46,7 % tranche d'âge de 18-24 ans et 49,7 % tranche d'âge de 25-35 ans) des jeunes maintiennent leur posture sur la modification de l'accord (tableau n° 1). Aussi, est-il important de mentionner qu'une proportion plus que majoritaire des femmes interrogées soit 58 % (Mali-Mètre XII) et 48 % (Mali-Mètre XIII), graphique 1, ne sait pas s'il faut relire, modifier ou pas l'accord pour la paix et la réconciliation. Les résultats des mêmes éditions révèlent qu'en 2019 plus de 34,6 % (35,1 % tranche d'âge de 18-24 ans et 34 % tranche d'âge de 25-35 ans) des jeunes affirmaient n'est pas savoir s'il faut ou pas relire l'accord. Dans Mali-Mètre XII, 38,8 % des moins de 35 ans (41,1 % de la tranche d'âge 18-24ans et 36,4 % de la tranche d'âge 25-35 ans) adoptent la même position. Toutefois, une augmentation est constatée (Mali-Mètre XIII) dans le même sens, avec une différence de 6 points, soit 40 % au niveau des mêmes des tranches d'âge à hauteur de 41,3 % (42,7 % de 18-34 ans et 39,9 % de 25-35 ans).

C'est d'ailleurs dans ce contexte que la question a été évoquée et largement discutée lors du Dialogue National Inclusif. Et ce dialogue, auquel différentes forces vives de la nation ont participé, a recommandé la relecture de ce document : « Procéder à une relecture de certaines dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation, selon les mécanismes prévus à l'article 65 dudit Accord ». Et de milliers de Maliens ont hâte de voir appliquées les recommandations du DNI (Journal le Pays- Mali, 2021).

En tout état de cause, cette idée persistante de révision de l'Accord a un impact négatif sur sa mise en œuvre effective. C'est pourquoi, il apparaît donc la nécessité, après 7 années d'existence de l'accord, pour les parties maliennes, d'honorer pleinement et avec l'urgence, leurs engagements afin que les populations puissent enfin jouir des dividendes tant attendus de la paix, y compris la fin de la violence multiforme qui affecte de nombreux civils en différents endroits du Mali, en particulier, et du Sahel, plus généralement, le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité.

Graphique 1 : Relecture intelligente de l'accord par les femmes



[Relecture intelligente de l'accord] Aujourd'hui, on a deux opinions au Mali, certains pensent qu'on doit relire et modifier l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et d'autres pensent que l'Accord ne doit pas être modifié et qu'il doit être appliqué tel quel. Quelle opinion est plus proche de la vôtre ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI, MMXII, MMXIII FES.

Tableau 1 : Relecture intelligente de l'accord par les jeunes

	MMXI		MMXII		MMXIII	
	18-24 ans	25-35 ans	18-24 ans	25-35 ans	18-24 ans	25-35 ans
L'accord doit être modifié	56,6	58,6	43,6	49,2	46,7	49,7
L'accord ne doit pas être modifié	8,4	7,4	37,1	14,4	10,7	10,4
Ne sais pas	35,1	34	41,1	36,4	42,7	39,9

[Relecture intelligente de l'accord] Aujourd'hui, on a deux opinions au Mali, certains pensent qu'on doit relire et modifier l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et d'autres pensent que l'Accord ne doit pas être modifié et qu'il doit être appliqué tel quel. Quelle opinion est plus proche de la vôtre ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI, MMXII, MMXIII FES.

L'accord pour la paix souffre d'un déficit de confiance

La question de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est un dossier brûlant aux yeux de tout Malien averti. A cet effet, le peuple malien tout comme les parties signataires doivent fonder leur confiance en ses contenus et ses dispositifs de cet accord comme facteur pouvant favoriser la paix et la sécurité au Mali. Qu'à cela ne tienne, l'Accord suscite peu de confiance comme facteur rétablissement de la paix et de la sécurité au Mali.

L'on remarque, d'année en année, une sérieuse régression de la confiance des femmes en l'accord pour la paix et la réconciliation au cours des cinq dernières années. Selon les résultats du Mali-Mètre, édition 2022, 50 % des femmes maliennes n'ont pas confiance en l'Accord comme facteur de retour de la paix et de la sécurité contre 46 % de celles-ci qui portent leur confiance en l'Accord (graphique n° 2). Dans le même ordre d'idées, en 2021, 37,4 % des répondants âgés de moins de 35 ans (31,7 % de la tranche d'âge 18-24 ans et 43,1 % de la tranche d'âge 25-35 ans) ne font pas confiance en l'accord contre 59,1 % qui portent leur confiance en l'accord comme facteur de sécurité et de paix (tableau n° 2).

À ce titre, on peut noter des difficultés évidentes dans la mise en œuvre de l'Accord. En fait, une collaboration sans confiance est tout simplement chaotique et dysfonctionnelle. Sans la restauration de cette confiance si nécessaire entre les parties signataires, chaque moment, la vie de chaque partie devient un cauchemar. Il est difficile pour les relations de prospérer.

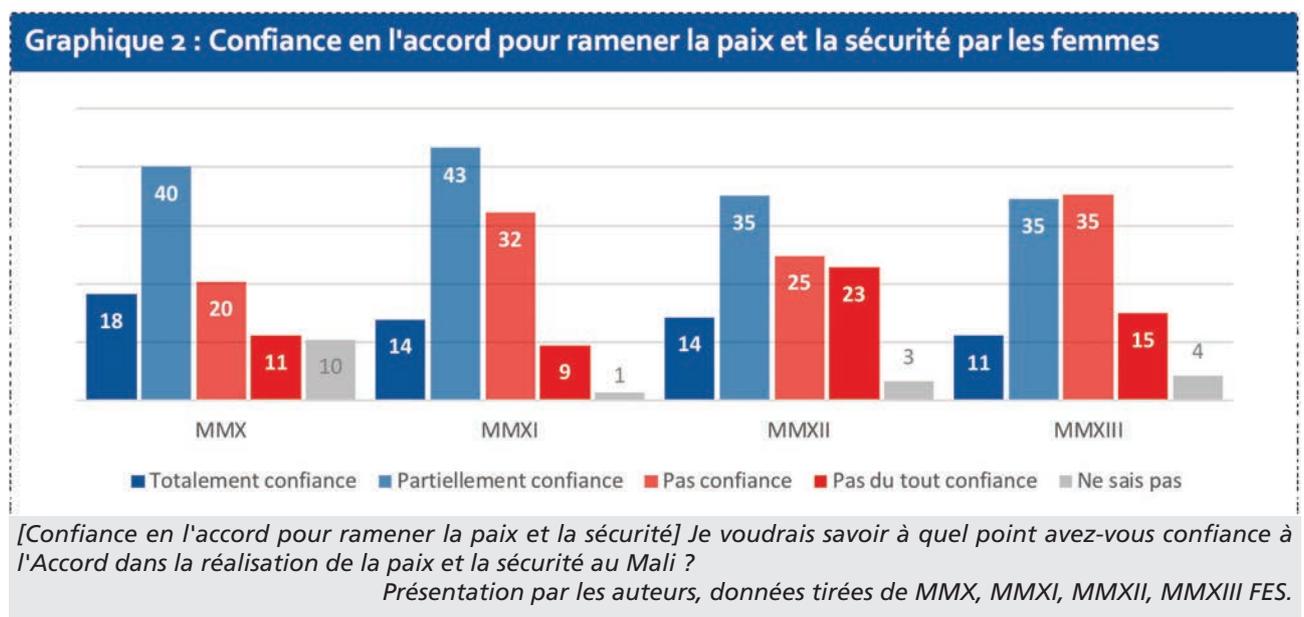


Tableau 2 : Confiance en l'accord pour ramener la paix et la sécurité par les jeunes

	MMX		MMXI		MMXII		MMXIII	
	18-24 ans	25-35 ans						
Totalement confiance	23,0	18,4	16,8	10,4	18,9	16,1	15,2	11,3
Partiellement Confiance	39,9	38,3	35,7	44,1	45,7	37,4	30,5	35,6
Moyenne « Confiance »	59,8		53,5		59,1		46,3	
Pas confiance	18,9	21,4	27,3	28,1	17,1	25,1	36,6	29,8
Pas du tout confiance	11,3	13,4	19,7	15,4	14,6	18,0	11,8	17,4
Moyenne « Pas de confiance »	32,5		45,3		37,4		47,8	
Ne sait pas	7,1	8,6	0,5	2,0	3,7	3,3	5,8	6,0

[Confiance en l'accord pour ramener la paix et la sécurité] Je voudrais savoir à quel point avez-vous confiance à l'Accord dans la réalisation de la paix et la sécurité au Mali ?
Présentation par les auteurs, données tirées de MMX, MMXI, MMXII, MMXIII FES.

État de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation

L'accord pour la paix évolue à pas lent dans sa mise en œuvre

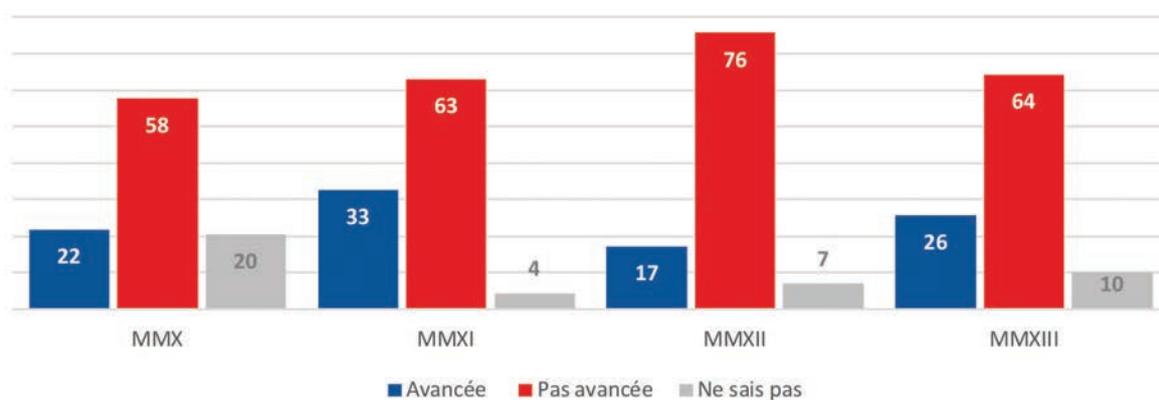
Ayant suscité un grand engouement au moment de sa signature en mai et juin 2015, l'état actuel de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger n'est pas probant après sept ans. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, semble se trouver dans une situation de blocage dans son processus de mise œuvre. En se référant aux résultats des éditions réalisées par Mali-Mètre, pendant les cinq dernières années, il en ressort que d'une année à une autre, une proportion importante des femmes et des jeunes juge que l'accord n'a pas avancé dans sa mise en œuvre. Par exemple en 2022, il en ressort aussi que plus de 64 % des femmes (graphique n° 3) et 64,6 % des répondants âgés de moins de 35 ans dont 64,1 % tranche d'âge de 18-24 ans et 65,1 % tranche d'âge de 25-35 ans sont de cet avis (tableau n° 3).

Le constat dressé par le dernier rapport secrétaire général des Nations unies sur la situation au Mali en 2019 est aussi sans appel en montrant que l'application de l'accord de paix avançait trop lentement (Baba Ahmed, 2019). Il y a des contraintes objectives telles que la controverse entre les parties signataires sur la mise en œuvre de l'accord tel que signé, la volonté très affichée d'une partie de la modification de l'accord, la forte défiance des femmes et des jeunes Malien(ne)s à l'égard de l'accord demeure, la faible appropriation du contenu de l'accord pour la paix par les femmes et les jeunes Malien(ne)s, etc.) qui font que l'on ne peut pas toujours avancer à l'allure que l'on souhaite. Il faut reconnaître cependant que chaque jour de retard dans la mise en œuvre de l'Accord de paix est un jour gagné pour les groupes extrémistes et terroristes.

En tout état de cause, il est constaté presque quotidiennement que ces retards ont une incidence sur les conflits intercommunautaires sur le terrain, notamment dans les parties nord et centre du pays, qui ne cessent de s'accroître, avec parfois des conséquences alarmantes pour les populations civiles. En fait, depuis janvier 2022, dans les régions de Ménaka et de Gao, les attaques contre les civiles se sont intensifiées, de même que les offensives de l'Etat islamique dans le Grand Sahel (EIGS) contre le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) et le Groupe autodéfense Touareg Imghad et alliés (GATIA), deux groupes armés alliés au Gouvernement (Amnesty international, 2022).

Dans les situations de conflit, les femmes ainsi que les jeunes sont parmi les plus impliqués non seulement en termes de participation mais aussi en termes d'aggravation au/du conflit) et par voie de conséquence sont plus vulnérables et susceptibles d'en être victimes. Les femmes comme les jeunes peuvent être utilisés par les terroristes comptent tenu des rôles importants qui leur est dévolu dans la société. Donc en vue de mettre définitivement fin à la crise qui affecte le Nord et les autres localités du Mali, et parvenir à une mise en œuvre parfaite de l'accord pour la paix et la réconciliation, le gouvernement et les parties signataires de cet accord doivent déployer des efforts afin de redynamiser le processus de la mise en œuvre tout en impliquant davantage toutes les couches sociales, notamment les femmes et les jeunes dans les prises de décisions et les débats sur des grandes questions de la nation.

Pour ce faire, les acteurs Malien(ne)s auront besoin de rompre avec les comportements passés en se donnant justement la volonté courageuse de respecter l'engagement pris auprès de la communauté internationale d'appliquer l'accord : « On ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment (Cardinal de Retz). » (Le point Afrique, 2021) et de remplacer la rhétorique par des actions concrètes et des concessions courageuses en mettant bien sur l'amour du pays en avant, en prenant conscience de la nécessité d'aller vers paix, etc.). Il est clair que la mise en œuvre diligente et effective de l'Accord de paix demeure une des conditions essentielles pour le retour de la paix et de la stabilisation au Mali de façon durable.

Graphique 3 : Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix par les femmes

[Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix] (Poser si S3Q01 = 1, 2, 3). Selon vous, pensez-vous que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix soit beaucoup avancée, assez avancée, pas avancée ou pas du tout avancée ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMX, MMXI, MMXII, MMXIII FES.

Tableau 3 : Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix par les jeunes

	MMX		MMXI		MMXII		MMXIII	
	18-24 ans	25-35 ans						
Beaucoup avancée	1,8	2,2	4,0	1,8	2,2	--	3,6	0,1
Assez avancée	21,9	18,4	24,3	23,6	20,2	22,3	22,6	23,4
Moyenne « Avancée »	22,1		26,9		22,4		24,9	
Pas avancée	34,9	35,7	40,2	38,7	38,7	48,8	48,0	44,6
Pas du tout avancée	23,2	27,8	27,0	33,7	28,4	22,3	16,1	20,5
Moyenne « pas avancée »	60,8		69,8		69,1		64,6	
Ne sait pas	18,2	16,0	4,5	2,1	10,4	6,6	9,7	11,4

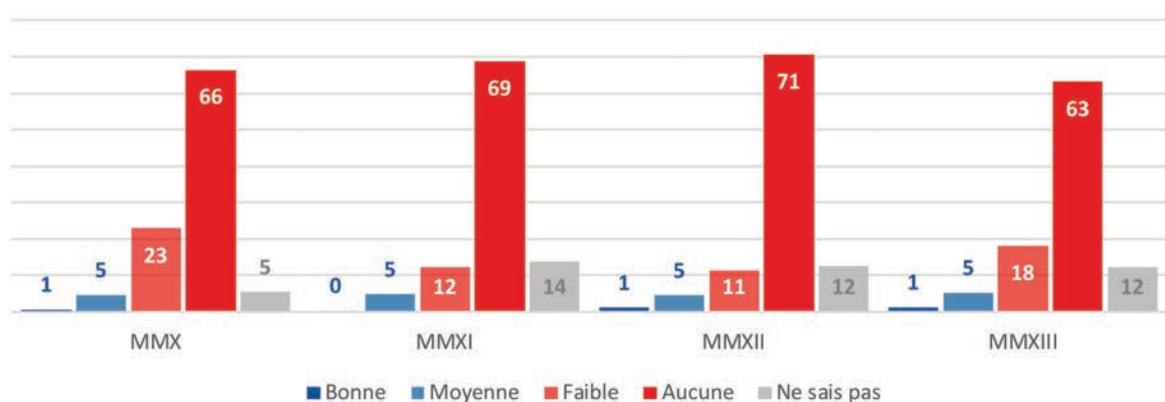
[Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix] (Poser si S3Q01=1, 2, 3). Selon vous, pensez-vous que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix soit beaucoup avancée, assez avancée, pas avancée ou pas du tout avancée ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMX, MMXI, MMXII, MMXIII FES.

L'appropriation du contenu de l'Accord demeure limitée

Le contenu de l'accord pour la paix demeure peu connu des grandes majorités des femmes et des jeunes Maliens. En effet, les cinq dernières éditions des résultats de Mali-Mètre révèlent que 68,8% des femmes en 2019, 66,4 % des femmes en 2021 et 63,1 % de celles-ci en 2022 ne possèdent aucune connaissance sur le contenu de l'accord pour la paix et la réconciliation (graphique n° 4). De la même manière, de 2018 à 2022, il ressort des résultats que 62% environ des répondants âgés de moins de 35 ans n'ont aucune connaissance sur l'accord issu du processus d'Alger (tableau n° 4). La faible appropriation du contenu et des dispositifs de l'Accord alimente ainsi la défiance du public à l'égard du processus de mise en œuvre. Le manque d'appropriation de l'Accord par les femmes et les jeunes est certainement une des raisons fondamentales qui minent le processus de la mise en œuvre ainsi que l'acceptation et la compréhension de l'Accord par l'ensemble des Maliens. Cette attitude favorise un manque de soutien à l'Accord, en particulier parmi les femmes, les jeunes générations et la société, ainsi qu'un manque de confiance entre les Parties.

Graphique 4 : Niveau de connaissance de l'accord pour la paix par les femmes



[Niveau de connaissance de l'accord pour la paix]. Je voudrais savoir, comment jugez-vous votre niveau de connaissance du contenu de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ? Diriez-vous que vous avez une bonne connaissance, une connaissance moyenne, faible ou aucune du contenu de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMX, MMXI, MMXII, MMXIII FES.

Tableau 4 : Niveau de connaissance de l'accord pour la paix par les jeunes

	MMX		MMXI		MMXII		MMXIII	
	18-24 ans	25-35 ans						
Bonne	0,6	1,4	0,2	0,9	1,9	1,5	2,3	1,7
Moyenne	6,8	8,8	5,3	6,5	8,7	10,7	5,4	8
Faible	30	25,4	16,7	19,9	15	20,4	23,4	24,2
Aucune	59,5	58,9	64,7	60,8	65,6	61,9	61,6	58,8
Ne sais pas	3,2	5,5	13,1	11,8	8,9	5,4	7,3	7,3

[Niveau de connaissance de l'accord pour la paix]. Je voudrais savoir, comment jugez-vous votre niveau de connaissance du contenu de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ? Diriez-vous que vous avez une bonne connaissance, une connaissance moyenne, faible ou aucune du contenu de l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMX, MMXI, MMXII, MMXIII FES.

Conclusion et perspectives

Au terme de cette analyse soutenue par l'exploitation des divers et de nombreux documents, l'on peut faire les constats suivants sur les résultats des enquêtes des cinq dernières années :

- qu'en 2022, l'idée d'une modification de l'accord persiste chez un grand nombre de femmes et de jeunes Malien(ne)s ;
- qu'en 2022, l'accord n'a pas pu gagner la confiance des femmes et des jeunes Malien(ne)s comme facteur pouvant rétablir la paix et la sécurité au Mali ;
- que pendant ces cinq dernières années (2018 à 2022), le niveau ou l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix au Mali n'a pas connu une évolution majeure ;
- qu'en 2022, le contenu de l'accord pour la paix demeure peu connu des grandes majorités des femmes et des jeunes Maliens ;
- qu'en 2022, les principaux vecteurs d'information des femmes Malien(ne)s demeurent la radio, la télévision et les familles/amis/bouche à oreille. Quant aux jeunes, eux ils privilégient le grin et l'internet (réseaux sociaux, journaux en ligne, etc.) ;
- qu'en 2022, les attentes les plus importantes des femmes et des jeunes générations Malien(ne)s demeurent le rétablissement de la paix et de la sécurité, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la création d'emploi pour les jeunes. Cependant ces vœux sont suivis de la fin de la corruption et de l'instauration d'un meilleur système scolaire.

Ces constats représentent un précieux outil d'aide à la décision sur la question de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la stabilité au Mali.

Globalement, il ressort de l'opinion des femmes et des jeunes, de façon incontestable, que le niveau d'évolution dans la mise en œuvre de l'accord issu du processus d'Alger au cours des cinq dernières années reste faible. C'est une vraie gageure à laquelle il faut trouver des solutions durables et diligentes afin d'éviter que le minimum de confiance qui existe ne soit entamé avec comme implication une fragilisation politique extrême, marquée toujours par une insécurité grandissante dans le pays. Dans ce cadre, des efforts doivent être consentis, dans un mouvement d'ensemble, par le Gouvernement malien et ses différents partenaires en vue d'un retour définitif de la paix, de la stabilité et de la sécurité sur tout le territoire national. Aujourd'hui, il est urgent de construire des communautés durables et pacifiques au Mali. Pour y parvenir bien évidemment, les femmes et les jeunes sont au cœur de ces efforts. En cela, les grands chantiers du Gouvernement et d'autres organismes réfléchissant sur les voies et moyens de rétablissement de la paix durable au Mali sont à considérer. Aussi, des recommandations, en termes de perspectives, seront-elles faites afin

de corriger le retard accusé dans l'adhésion massive, l'appropriation et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Les recommandations formulées sont les suivantes :

- impliquer davantage les femmes et les jeunes dans le processus de paix et de réconciliation nationale surtout au sein des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord ;
- mobiliser des fonds auprès des partenaires techniques et financiers pour la réalisation des actions primordiales permettant de rattraper le retard accusé dans la mise en œuvre de l'accord issu du processus d'Alger et de finaliser sa mise en œuvre ;
- mettre en place un dispositif efficace permettant d'exterminer avec les graves violations et d'intensifier les mesures de prévention pour la paix et la stabilité et pour la protection des femmes et des jeunes ;
- informer et sensibiliser les femmes et les jeunes pour une adhésion massive et pour une meilleure compréhension du contenu de l'Accord pour la paix et la réconciliation dans le cadre du processus de sa mise œuvre, ceci pour gagner la confiance des femmes et des jeunes Malien(ne)s ;
- multiplier les cadres d'échanges au niveau national, régional et subrégional sur le contenu de l'accord et ses différents dispositifs en privilégiant la participation massive des femmes et des jeunes, ceci pour intensifier les actions d'information dans la radio, la télévision, les familles/amis/bouche à oreille et l'Internet (réseaux sociaux, journaux en ligne...) ;
- réaliser les attentes les plus importantes des femmes maliennes et des jeunes générations Malien(ne)s qui sont le rétablissement de la paix et de la sécurité, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la création d'emploi pour les jeunes, la fin de la corruption et la restauration d'un meilleur système scolaire.

Les différentes recommandations ci-dessus formulées devront servir de pistes pour une meilleure appropriation et mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation en vue de la résolution définitive de la crise multidimensionnelle au Mali.

Bibliographie

1. Mali-actu. *Mali : Mise en œuvre de l'accord pour la paix : Pourquoi il faut élaborer une stratégie de résistance nationale*, 2019
2. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* », Bamako, FES Mali, mai 2022, 117 pp
3. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* », Bamako, FES Mali, juin 2021, 96 pp
4. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* », Bamako, FES Mali, décembre 2020, 57 pp
5. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* », Bamako, FES Mali, novembre 2019, publié mars 2020, 104 pp
6. Mali-Mètre, « *Que pensent les Malien(ne)s ?* », Bamako, FES Mali, octobre 2018, 132 pp
7. Naffet Keïta. *L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger : entre euphorie ou doute, la paix en signe de traces !*, 2018, 40 pp
8. Baba Ahmed. *Mali : pourquoi la mise en œuvre de l'accord de paix avance si lentement*, 2019
9. Amnesty international. *Mali, Recrudescence de la violence à Ménaka : Amnesty alerte contre des déplacements massifs*, 2022
10. Journal le Pays-Mali. *Application de l'Accord d'Alger : Les propos de Bazoum qui fâchent !*, 2021
11. *Communiqué de la médiation internationale sur l'état de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger*, mai 2022
12. *Rapport du Secrétaire général des Nations Unis sur la situation au Mali*, avril 2022
13. Fichier Excel des *Données brutes Mali-Mètre*, 2018, 2019, 2021 et 2022
14. Fichier *Structure SPSS des données de 2020*
15. Le point Afrique. *Mali : peut-on encore sauver l'accord d'Alger ?*, 2021
16. Radio algérienne. *Mali : Maïga insiste sur la mise en œuvre « intelligente » de l'Accord d'Alger*, 2021
17. Arc en ciel. *Mise en œuvre de l'accord d'Alger : L'Algérie met-t-elle la pression sur Bamako ?*, 2022
18. Malijet. *Mise en œuvre de l'accord pour la paix au Mali : Une réunion du comité de suivi de l'Accord s'ouvre aujourd'hui à Bamako*, 2022.

Liste des graphiques et tableaux

Graphique 1 : Relecture intelligente de l'Accord par les femmes 25

Graphique 2 : Confiance en l'Accord pour ramener la paix et la sécurité par les femmes 26

Graphique 3 : Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix par les femmes 28

Graphique 4 : Niveau de connaissance de l'Accord pour la paix par les femmes 29

Tableau 1 : Relecture intelligente de l'Accord par les jeunes 25

Tableau 2 : Confiance en l'Accord pour ramener la paix et la sécurité par les jeunes 26

Tableau 3 : Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix par les jeunes 28

Tableau 4 : Niveau de connaissance de l'Accord pour la paix par les jeunes 29

LA JUSTICE MALIENNE, DES ATTENTES NON SATISFAITES ET LE POIDS DE LA CORRUPTION

Soumaila LAH

Soumaila Lah est juriste, enseignant/chercheur. Il fait la consultation dans les domaines des mines et hydrocarbures, des télécommunications, des contrats spéciaux, des affaires, de protection de l'environnement, de protection des droits humains, de rédaction d'actes juridiques et stratégiques, de conduite d'études et de l'exploitation et la valorisation de résultats.

Résumé exécutif

La justice se doit de faire respecter les règles de la vie en société, de sanctionner les actes et comportements interdits par la loi, de protéger les personnes les plus fragiles et de mettre fin aux litiges. Elle mobilise par conséquent un ensemble de règles, de statuts, de pratiques, de discours et de métiers qui participe à la fonction de juger. Elle est rendue au nom du peuple et ce dernier doit être informé des décisions prises en son nom. Elle doit par conséquent allier proportionnalité et stabilité. La Constitution du 25 février 1992¹ confie à la justice² la mission de protéger les libertés. Son impartialité est la garantie de l'égalité de chacun, qu'il soit « puissant ou misérable » devant les tribunaux. L'indépendance de la justice est la condition de son impartialité et donc de l'égalité des citoyens. La justice est là pour faire respecter les droits.

C'est indéniablement suivant cette volonté que dans les premières heures de son accession à l'indépendance le Mali était décidé à rendre le dispositif judiciaire plus conforme aux aspirations du peuple³. C'est dans ce contexte que les autorités de l'époque ont décidé d'adopter une série de textes⁴ qui constituent encore les bases de l'organisation de la justice au Mali⁵. Conscient de l'importance de la justice dans le maintien des équilibres au sein de la société, les Malien(ne)s au lendemain de leur combat pour la démocratie et l'état de droit ont, consacré dans leur contrat social⁶, une justice indépendante et aux services du peuple et des libertés, du moins dans les textes.

Toutefois plus de six décennies après les tares qui ont conduit à aller vers les réformes avaient résisté à la thérapie. Pis, elles se sont métastasées au point d'enlever à l'institution de la justice l'essentiel de son crédit. Les besoins de justice étant essentiels dans une société et par souci d'offrir aux Malien(ne)s une cartographie régulière des questions d'actualité du pays, des préoccupations de l'heure qui sont déterminantes pour leur avenir, la problématique de la justice est apparue au fil des éditions de Mali-Mètre comme un élément indispensable de mesure des attentes des populations sur les questions de justice et de gouvernance.

Après dix éditions de Mali-Mètre et des milliers de données collectées, exploitées, analysées et compilées sur la base de plusieurs enquêtes d'opinions nous pouvons retenir que :

¹ Il s'agit de la Constitution en vigueur. Toutefois, depuis juin 2022, une commission de rédaction chargée d'élaborer un avant-projet de loi portant constitution de la République du Mali, dans le cadre de la refondation de l'Etat a été créée auprès du Président de la Transition.

² La justice en tant qu'institution.

³ *Histoire contemporaine du Mali, contribution à la redécouverte de la dynamique de construction de l'Etat-Nation*, ouvrage collectif, Friedrich Ebert Stiftung, ASHIMA, p.140.

⁴ Loi n° 61-55/AN-RM du 15 mai 1961 portant organisation judiciaire en République du Mali ; loi n° 61-56/AN-RM du 15 mai 1961 portant organisation de la cour d'Etat et déterminant la procédure suivie devant elle ; loi n° 61-99/AN-RM du 3 août 1960 portant code pénal ; la loi n° 62-66 du 6 août 1962 portant code de procédure pénale.

⁵ Les textes dont il est question ici constituent le support matériel de toutes les réformes qui ont suivies dans le secteur.

⁶ Constitution de février 1992, Titre 7, Article 81 : Le pouvoir judiciaire est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif. Il s'exerce par la Cour suprême et les autres Cours et Tribunaux. Le pouvoir judiciaire est gardien des libertés définies par la présente Constitution. Il veille au respect des droits et libertés définis par la présente Constitution. Il est chargé d'appliquer dans le domaine qui lui est propre les lois de la République.

Une majorité de Malien(ne)s ont vu leur confiance en la justice évoluer

Si en 2019, 60% des Malien(ne)s disaient avoir confiance en la justice, la tendance est légèrement allée decrescendo en 2020 avec une baisse de 3 points (56,6%) et de 13 points en 2022.

Une majorité de Malien(ne)s méconnaissent le fonctionnement de la justice

Dans son édition 11, il ressort de Mali-Mètre que la proportion de Malien(ne)s qui méconnaissent le fonctionnement de la justice oscille autour de 90% et s'explique par le fait que le système judiciaire étatique est confronté à de sérieuses difficultés de compréhension, de reconnaissance, d'autorité et de légitimité car les institutions judiciaires n'ont de sens que par rapport à l'univers cognitif dont elles relèvent, porteur de leur vision du monde et de leur conception du juste et de l'injuste.

Une majorité de Malien(ne)s affirment que les procédures judiciaires sont complexes

Dans le Mali-Mètre 10, l'affirmation selon laquelle « Les procédures de la justice sont longues et compliquées » est partagée par plus de neuf citoyen(ne) sur dix (90,5 %) : (44,3 %) sont « tout à fait d'accord » et (45,2 %) sont « d'accord ». Une petite minorité (4,9 %) n'est pas d'accord avec l'affirmation et les sans opinion représentent 5 %. Cette affirmation a augmenté d'un peu plus de 2 points dans l'édition 11 du Mali-Mètre. En effet, 92,6 % des Malien(ne)s ont trouvé que les procédures de la justice sont méconnues.

Une majorité de Malien(ne)s affirment que la justice est corrompue, en plus d'un coût d'accès élevé

Le système judiciaire malien n'est pas à l'abri de la corruption et une majorité de Malien(ne)s estime que le niveau de corruption est élevé dans la justice.

En 2019, jusqu'à 96,2% des Malien(ne)s était convaincu de l'existence de la corruption au sein de l'appareil judiciaire. Néanmoins, au regard probablement des efforts consentis par les autorités pour réformer le secteur et lutter contre la corruption le pourcentage de Malien(ne)s qui trouve que la justice est corrompue a baissé de plus de 16 points. L'édition 2022 de Mali-Mètre nous révèle que 82 % des Malien(ne)s continuent de penser que l'appareil judiciaire est corrompu, ce chiffre reste encore très élevé. En filigrane de cette affirmation, le coût de la justice est perçu comme élevé par une grande partie des enquêtés dans les cinq dernières éditions de Mali-Mètre.

Une majorité de Malien(ne)s n'est pas satisfaite de l'organisation et la distribution de la justice

Beaucoup de Malien(ne)s pensent que le taux de couverture de la carte judiciaire reste très faible au regard de la superficie, de l'évolution démographique et des besoins du pays et que la localisation des tribunaux n'est pas adaptée à l'évolution démographique⁷.

⁷ Voir Rapport *Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali*, septembre 2011 ; voir également le livre collectif *Gouvernance de la justice* de la Friedrich-Ebert Stiftung, voir le Rapport de *Mise en œuvre du CREDD 2021*.

La confiance et la légitimité, déterminants d'une justice efficace

L'existence, le fonctionnement et la dynamique évolutive et stratégique d'une institution sont tributaires de deux facteurs : la confiance et la légitimité. L'une garantit l'existence de l'autre. Si une institution est perçue comme légitime, elle suscite également la confiance. De même si une institution est perçue comme inspirant confiance elle acquiert automatiquement une légitimité. La légitimité et la confiance dans les institutions constituent le socle d'une démocratie viable.

Aussi, il y a confiance si le citoyen constate que ses convictions personnelles sont partagées par les acteurs du système judiciaire. Tel semble être loin d'être le cas si l'on se fie aux données des différentes éditions des enquêtes d'opinion Mali-Mètre et à quelques données issues de rapports et d'études sur le secteur de la justice.

L'analyse de ses données est de nature à conforter le prisme selon lequel le sentiment qui domine dans le pays, est celui de l'injustice et des destins verrouillés. Avec deux conséquences : la lassitude et l'exaspération.

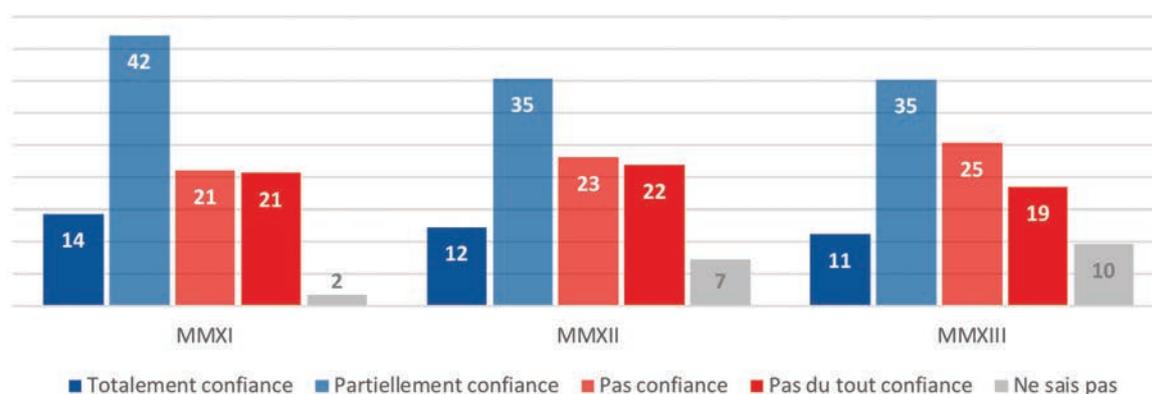
Ainsi à la question avez-vous confiance en la justice, le 1^{er} graphique donne une illustration assez éloquente de l'évolution de la courbe de confiance en la justice de 2019 à 2022. Si en 2019, 60 % des Malien(ne)s disaient avoir confiance en la justice, la tendance est légèrement allée decrescendo en 2020 avec une baisse de 3 points (56,6 %), de 13 points en 2021 et de 13 points en 2022.

La confiance étant tributaire d'un sentiment d'équité, celle en la justice est donc élevée lorsque le citoyen la perçoit comme une institution qui a un profond respect pour l'équité et qui aborde les problèmes avec efficacité. La confiance augmente également si le citoyen constate que ses convictions personnelles sont partagées par les acteurs du système judiciaire.

La courbe nous indique, par ailleurs, qu'en un peu plus de 4 ans, la proportion de Malien(ne)s qui avaient confiance en la justice a significativement baissé. Toutefois malgré cette baisse cette proportion reste encore élevée.

De façon générale, les citoyens portent des jugements, fondés ou non, basés sur leur perception des dysfonctionnements de la justice en général. Ces dysfonctionnements sont entre autres : inégalité juridique, laxisme dans la fixation des peines, manque de transparence, délais de traitement excessivement longs, langage compliqué.

Graphique 1 : Confiance en la justice



[Confiance en la justice] Je voudrais savoir votre niveau de confiance en la justice malienne.

Diriez-vous que vous avez : totalement confiance ; partiellement confiance ; pas confiance ou pas du tout confiance en la justice malienne ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI, MMXII, MMXIII FES.

On se plaît souvent à expliquer cette baisse de confiance par le « fossé qui sépare le citoyen de la justice », en d'autres termes, par le décalage entre les attentes que le citoyen nourrit envers la justice et le fonctionnement de cette dernière. Les citoyens et la justice pensent et ressentent donc les choses de manière très différente. Cette discordance n'est pas nouvelle et peut-être est-elle inhérente à la mission de la justice. La partie qui obtient gain de cause pense souvent que c'est l'évidence même, tandis que celle qui succombe se sent lésée.

Pour gagner la confiance du public, le pouvoir judiciaire doit en effet démontrer qu'il satisfait aux exigences de qualité que les citoyens posent à la jurisprudence, et il ne peut donc se soustraire à la demande de transparence.

Dans un État de droit, Une critique objective et mesurée du fonctionnement de la justice est essentielle et nécessaire et permet de maintenir les équilibres.

En outre, la réceptivité de l'institution judiciaire à la critique est la condition première et sine qua non d'un autocontrôle. Toutefois, lorsque ces critiques sont infondées se généralisent et deviennent systématiques, même en l'absence de toute cause, elles créent un climat permanent de suspicion et risquent de mettre en péril la légitimité de la justice en général et du pouvoir judiciaire en particulier, en tant qu'institutions fondamentales de l'État de droit. Car, dans une démocratie, les fondements de l'État de droit ne sont solides que si une grande majorité de la population les partage et que son fonctionnement suscite une confiance suffisante. On s'engage sur une pente glissante lorsque les principes de l'État de droit ne sont pas suffisamment expliqués ou que la population est trop souvent excitée, à coup de slogans, contre la justice. Ces deux facteurs combinés sont de nature à justifier l'existence d'une justice distante des citoyens.

La justice, une institution encore distante des citoyens

Dans le meilleur des mondes le citoyen attend de la justice de la rapidité dans ses décisions, de la transparence dans sa communication, une convivialité élevée, un droit de parole et une grande disponibilité. Nous ne sommes malheureusement pas dans le meilleur des mondes.

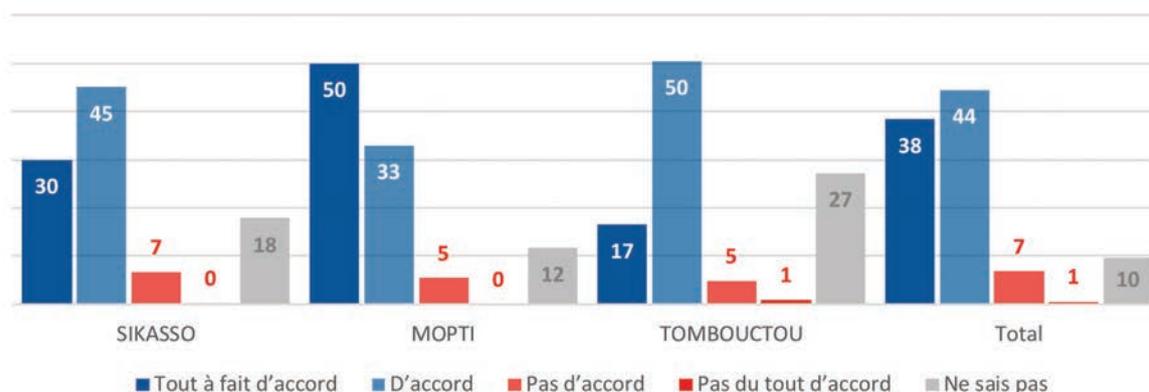
Selon Ria Mortier⁸, « La justice est une locomotive poussive ; la justice est un milieu fermé et décalé, elle se place au-dessus des gens et est incompréhensible pour le citoyen ; la justice est un monde de flatteries

⁸ Magistrate belge.

car les affaires importantes échappent au jugement grâce à la prescription ou à des erreurs commises dans l'administration de la preuve ; le coupable a plus de droits que la victime, et ainsi de suite. »

Au Mali, il ressort de plusieurs études et rapports que la justice est lente, complexe, obscure et non disponible⁹. Cette réalité complexe amène la grande majorité des Malien(ne)s à affirmer que les procédures dans le domaine de la justice sont méconnues des populations¹⁰. Cette tendance croît significativement dans les régions de Tombouctou¹¹, Mopti¹² et Sikasso¹³. Cette proportion reste encore élevée dans la dernière enquête d'opinion Mali-Mètre¹⁴.

Graphique 2 : Opinion - Les procédures de la justice sont méconnues des populations



[Les procédures de la justice sont méconnues des populations] Je vais affirmer des choses, dites-moi si vous êtes : tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXIII FES.

Aussi, la compréhension par les citoyens des procédures de justice soulève des interrogations importantes. Ces interrogations sont en fonction : du niveau de scolarisation voire d'alphabétisation des populations, du contexte sécuritaire, du vouloir vivre ensemble, de la coexistence pacifique de groupes aux cultures différentes, de la volonté de résoudre pacifiquement les conflits, de la confiance que chacun place dans le système judiciaire...

Cette méconnaissance des procédures judiciaires n'est pas nouvelle. Elle a toujours été une réalité depuis les premières heures de l'indépendance du pays¹⁵. Cette méconnaissance du fonctionnement de la justice sinon des procédures judiciaires semble intemporelle. La même méconnaissance avec les mêmes réalités semble résistée à l'impact du temps malgré les efforts.

En 2007, déjà, il ressortait du livre *Gouvernance de la justice*¹⁶ que, « [...] la justice au Mali demeurait encore un mystère pour le peuple au nom duquel elle est rendue. Les dysfonctionnements, la lourdeur administrative, l'arbitraire et surtout la corruption ont fini par ruiner son crédit. »

Les concertations régionales autant que le forum national sur la justice ont révélé que le premier handicap d'accès à la justice est la langue, car la distribution de la justice se fait dans une langue étrangère, incomprise par la plupart des citoyens Malien(ne)s qui renoncent très facilement à l'exercice de leurs droits à cause de cette difficulté. Au-delà du handicap linguistique, il y a la vastitude du territoire national, l'insuffisance des voies de communication et la faible couverture juridictionnelle. Sans compter que des

⁹ *Etude sur les besoins des Maliens en matière de justice : vers plus d'équité*, HILL, 2014 ; *Corruption et lutte contre la corruption au Mali*, Institut Chr. Michelsen (CMI), 2017, *La justice expliquée aux Maliens*, Mali justice project, 2018.

¹⁰ Un peu plus de 88 % en 2019, selon Mali-Mètre.

¹¹ 93,8 %.

¹² 93,5 %.

¹³ 97,7 %.

¹⁴ 2022.

¹⁵ Elle s'explique en partie par la reconduction du système de justice coloniale après l'accession à l'indépendance. La configuration mis en place est restée largement en inadéquation avec certaines réalités du pays.

¹⁶ Dr Zeini Moulaye, Me Amidou Diabaté, Pr Yaya Konaté, *Gouvernance de la justice*, Friedrich Ebert Stiftung.

vides juridiques existent dans certains domaines et mettent les usagers dans l'embarras. Les centres d'accueil et d'orientation des justiciables sont insuffisants et ceux existant sont tenus par un personnel peu qualifié. Le mauvais découpage territorial, l'insuffisance des personnels, l'anachronisme des textes, le manque d'intégrité des agents¹⁷ [...].

De même, le forum national sur la justice et le PRODEJ¹⁸ font état d'une part d'une législation souvent méconnue et parfois lacunaire voire désuète et d'autre part, du déphasage fréquent entre droit moderne et droit coutumier.

Par ailleurs, En matière foncière, on pourrait parler d'un véritable capharnaüm normatif marqué par un empilement de textes législatifs et réglementaires dont la cohérence est sujette à caution (textes relatifs à la décentralisation, à la domanialité, à l'urbanisme, aux activités agricoles, sylvo-pastorales...), textes auxquels s'ajoutent les règles coutumières dont l'État prévoit l'applicabilité¹⁹.

Il ressort de l'étude sur les besoins des Malien(ne)s en matière de justice que la majorité des Malien(ne)s (75 %) qui font face à un problème de justice sont proactifs et comptent sur leur famille (28 %) pour leur fournir des informations appropriées. Toutefois, il a été constaté que près de 25 % ne faisaient rien pour résoudre leurs problèmes²⁰.

le système judiciaire étatique est confronté à de sérieuses difficultés de compréhension, de reconnaissance, d'autorité et de légitimité car les institutions judiciaires n'ont de sens que par rapport à l'univers cognitif dont elles relèvent, porteur de leur vision du monde et de leur conception du juste et de l'injuste. Son institutionnalisation n'est pas seulement tributaire de considérations techniques, matérielles ou financières. Elle se heurte à la dimension axiologique de la justice et du droit et donc aux valeurs qui les sous-tendent et qui expriment les aspirations et attentes symboliques des justiciables. Or il existe un réel risque d'ineffectivité de l'État, de conflits sociaux, de crises politiques récurrentes de nature à le fragiliser et à appauvrir les populations dès lors que les institutions politico-juridiques prétendent imposer une culture juridique hégémonique ou une figure de la juridicité qui fait l'impasse sur les représentations, les réalités et les attentes des populations qui sont les acteurs légitimes du vivre-ensemble²¹.

Complexité et longueur des procédures

Dans l'édition 2019 de Mali-Mètre, l'affirmation selon laquelle « Les procédures de la justice sont longues et compliquées » était partagée par plus de neuf citoyen(ne) sur dix (93,3 %) : (49,1 %) étaient « tout à fait d'accord » et (43,5 %) étaient « d'accord ». Une petite minorité (4,5 %) n'étaient pas d'accord avec l'affirmation et les sans opinion représentent 2,6 % (Cf graphique 3). Cette affirmation de la longueur et de la complexité des procédures judiciaires connaissait une incidence notable dans les régions de Mopti²², Koulikoro²³, Kidal²⁴, Tombouctou²⁵ et Kayes²⁶ (Cf graphique 4).

Aussi, lorsque le champ de tension opposant les différentes vérités s'élargit à l'excès et que les parties, et par extension le citoyen, ne comprennent plus le juge, la méfiance s'installe. Les principes de droit fondamentaux sont alors perçus comme quelque chose de superflu, rabaissés au rang de subterfuges destinés à dissimuler la vérité et la justice juridique, qui paraît coupée de la réalité, est rejetée pour faire place au sentiment de ce qui est fondamentalement juste. Quant aux règles de procédure, qui visent essentiellement à protéger le droit, elles sont considérées comme étant à la source de tous les maux. Ainsi dans l'édition

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Programme décennal de développement de la Justice.

¹⁹ Rapport *Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali*, septembre 2011.

²⁰ Rapport *d'Etude sur les besoins des Maliens en matière de justice : vers plus d'équité*, Hill, 2014

²¹ Op.cit.

²² 98 %.

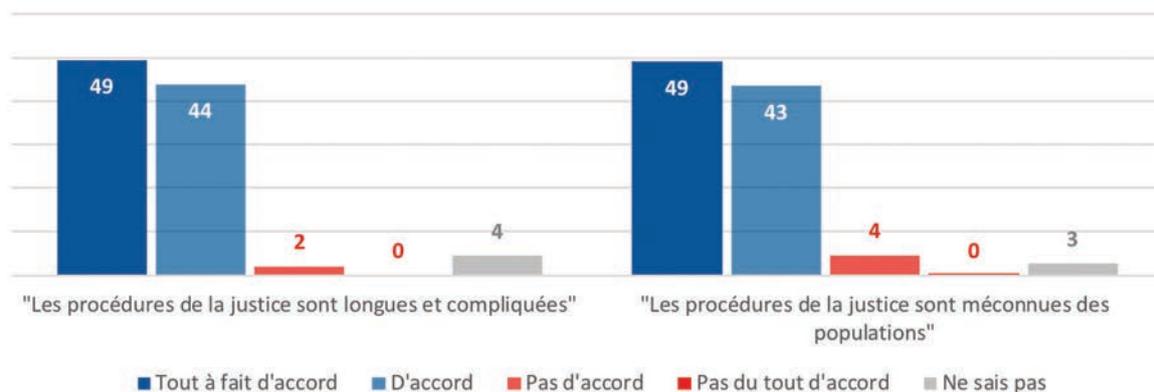
²³ 95,2 %.

²⁴ 95 %.

²⁵ 94,9 %.

²⁶ 94,8 %.

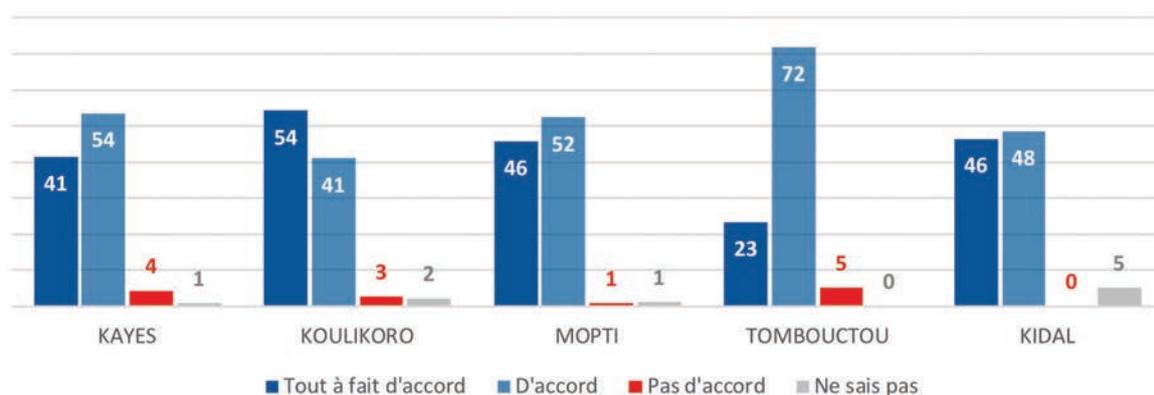
Graphique 3 : Opinions sur la justice malienne



[Opinions sur la justice malienne] Je vais affirmer des choses, dites-moi si vous êtes : tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ou Pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI FES.

Graphique 4 : Opinion - Les procédures de la justice sont méconnues des populations



[Les procédures de la justice sont méconnues des populations] Je vais affirmer des choses, dites-moi si vous êtes : tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI FES.

2021 de Mali-Mètre, un peu plus de 53 % ont affirmé que « les lois fondamentales ne sont pas disponibles en langage simple et compréhensible » contre un peu plus de 33 % qui partageaient l’avis contraire. Les deux affirmations étaient bien entendu fonctions d’incidences selon l’âge et le niveau d’instruction. Dans le même ordre 50 % des Malien(ne)s estiment connaître ses droits et responsabilités juridiques avec des incidences selon la région²⁷, le genre²⁸, l’âge²⁹ et le niveau d’instruction³⁰.

Pour autant, la procédure qui mène à la justice reste complexe et les lieux d’accès à la justice ne sont pas suffisamment diversifiés. Le Mali connaît l’un des taux les plus bas en termes de couverture judiciaire (voir ratio magistrat/habitant³¹). La justice, par nature, prend du temps. Cette lenteur est l’une des caractéristiques majeures de la justice. Certains délais sont admis par les citoyens car ils sont compris comme étant inhérents à une justice de qualité. Mais les délais deviennent insupportables lorsqu’ils résultent de l’encombrement des tribunaux, de l’inorganisation des procédures, voire, c’est heureusement rare, de la négligence des professionnels. La proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 70,7 % en 2019 à 69,1 % en 2020. Cette légère amélioration s’explique par l’organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les maisons d’arrêt dans le but d’éviter la propagation du virus en milieu carcéral.

²⁷ Par région : Gao ; 65,5 % ; Kidal 69,2 % ; Taoudéni 58,8 %.

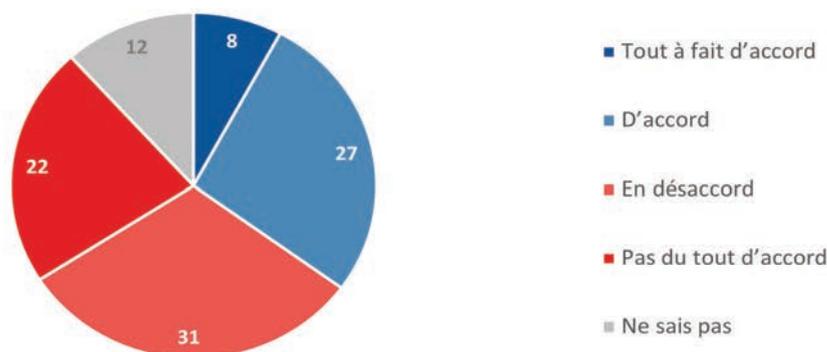
²⁸ Suivant le genre : Hommes 59,2 % ; 53,1 %.

²⁹ Par âge : 18-24 ans (53,8 %) ; 25-36 ans (55,8 %) ; 36-55 ans (60 %) ; 56 ans et plus (53,6 %).

³⁰ Par niveau d’instruction : aucun niveau (48,8 %), niveau primaire (53,6 %), niveau secondaire (63,8 %) et niveau supérieur (70,3 %).

³¹ Infra chap 5.

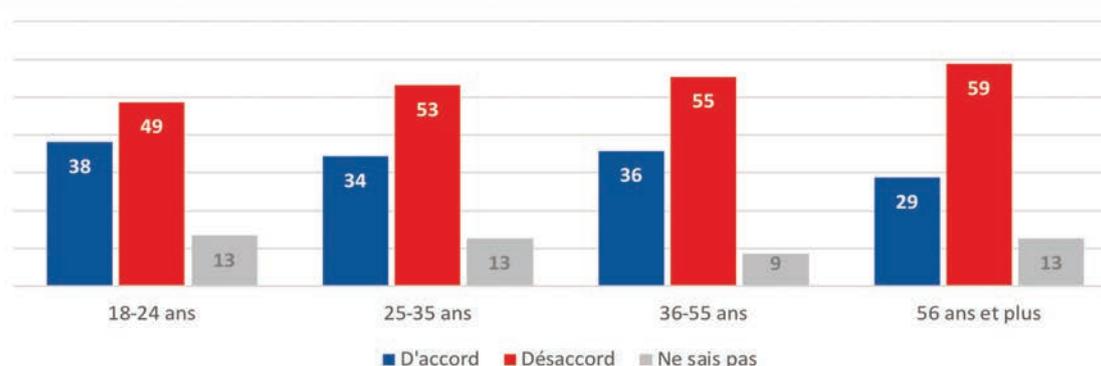
Graphique 5 : Opinion - Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible



[Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible] Dites-moi si vous êtes : tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes : Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXII FES.

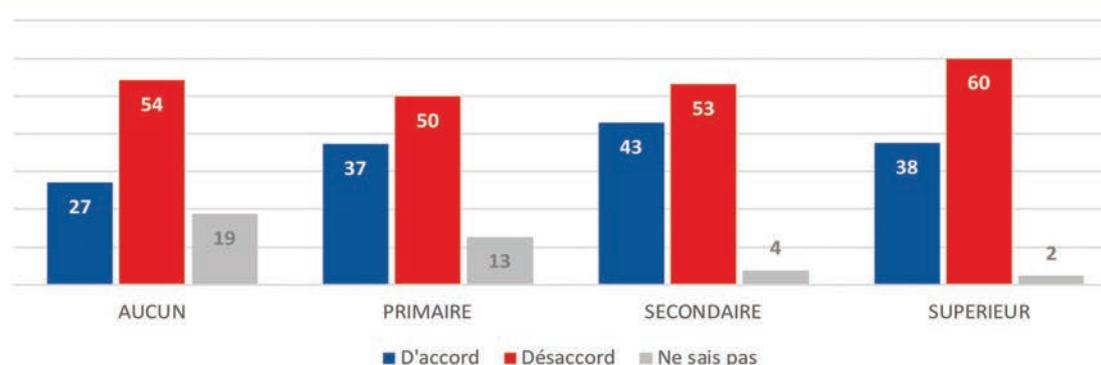
Graphique 6 : Opinion - Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible par l'âge



[Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible] Dites-moi si vous êtes : tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes : Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXII FES.

Graphique 7 : Opinion - Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible par niveau d'instruction



[Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible] Dites-moi si vous êtes : tout à fait d'accord ; d'accord ; pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes : Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible.

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXII FES.

Sur un autre registre, les dynamiques sécuritaires actuelles dans le sahel exigent des dynamiques de réponses juridiques et judiciaires spécifiques. En effet, la région du Sahel, et en particulier le Liptako Gourma, connaît une insécurité multidimensionnelle : banditisme, djihadisme, criminalité organisée, conflits pour le contrôle des ressources, et violences communautaires. Une réponse pénale spécialisée est nécessaire dans certains de ces cas. Toutefois, cette réponse spécialisée ne suffit pas à elle seule à traiter les causes profondes de ces violences. Celles-ci trouvent souvent leurs origines dans des fractures sociales, économiques et politiques profondes, qui ont mûri jusqu'à convaincre les personnes qui en pâtissent de « se faire justice » en prenant les armes³². Focaliser les moyens sur la justice anti-terroriste sans soutenir la chaîne pénale classique dans le même temps revient à négliger les causes qui, sur le moyen et le long terme, fragilisent la cohésion sociale, alimentent la contestation de l'Etat et vont continuer à produire des violences.

Par conséquent, il paraît évident que la proximité d'un service public à ses usagers ne se mesure pas seulement en kilomètres. Le recours à l'institution judiciaire est parfois rendu difficile par la complexité des procédures.

Autre source de complexité, le langage judiciaire qui constitue une cause d'incompréhension non négligeable entre les justiciables et l'institution judiciaire.

Les critères de traitement des plaintes sont obscurs et le coût de la justice souvent prohibitif pour les catégories sociales modestes. L'aide juridictionnelle reste pour l'essentielle cantonnée au stade de la théorie³³. A titre d'illustration, en matière criminelle, l'Etat assure un accompagnement timide, le ratio avocat commis d'office nombre de dossiers confiés ne permet pas un traitement diligent des dossiers.

Conscient des tares et de la lourdeur du secteur de la justice, plusieurs réformes ont été engagées pour rapprocher la justice du justiciable. C'est ainsi que sur la période 2020-2024, le secteur de la justice a été mis sous loi d'orientation et de programmation conformément à la Loi n° 072 du 24 décembre 2019 qui constitue un cadre stratégique dont la finalité est de bâtir au terme des cinq années de mise en œuvre, un service public de la justice plus accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables³⁴.

Par ailleurs, des avancées significatives ont été enregistrées en 2020 dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation, notamment : (i) l'amorce de la relecture et de l'élaboration de textes (CSM³⁵, Code pénal et Code de procédure pénale, rôle des cadis et autorités traditionnelles, services centraux etc.) ; (ii) la formation des personnels judiciaires sur diverses thématiques (corruption, terrorisme et blanchiment de capitaux, budgétisation etc.) ; (iii) la production de recueils des textes de la justice, (iv) la poursuite de l'ins-truction des dossiers de corruption, de criminalité et de terrorisme, (v) la construction et la réhabilitation d'infrastructures ; (vi) la dotation en équipements informatiques et fournitures bureautiques ; (vii) l'amorce de l'informatisation des services de l'administration pénitentiaire et (viii) le relèvement du traitement salarial du personnel Magistrat³⁶.

I. Justice, coût et corruption

L'impunité est le catalyseur de choix des défiances recensées dans la lutte contre la corruption et autres infractions connexes aussi bien dans le secteur de la justice que dans celui des autres domaines. Cette réalité n'échappe pas aux Malien(ne)s qui dans une grande proportion pensent que l'impunité est fréquente dans le pays (cf tableau 1). Cette perception est plus ou moins marquée suivant les régions.

La fréquence de l'impunité étant une réalité, la corruption, la concussion, le clientélisme atteignent des proportions souvent inimaginables.

³² Rapport trimestriel IDLO, Programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, Burkina Faso et Niger, Mars 2021.

³³ En matière criminelle l'Etat assure un accompagnement timide, le ratio avocat commis nombre de dossiers confiés ne permet pas un traitement diligent des dossiers.

³⁴ Op.Cit.

³⁵ Conseil supérieur de la magistrature.

³⁶ Ibid.

Tableau 1 : Fréquence de l'impunité

	MMXI	MMXII			MMXIII			
	Total	Kidal	Ménaka	Total	Mopti	Kidal	Taoudénit	Total
(Très) fréquente	84,3	56,1	86,1	82,7	80,2	83,5	97,4	65,9
Pas fréquente	13,2	39,3	7,9	12,3	11,6	3,9	2,6	28,9
Ne sais pas	2,5	4,7	5,9	5,0	8,1	12,6	--	5,3

[Fréquence de l'impunité] Concernant maintenant l'impunité au Mali, pensez-vous que l'impunité soit : très fréquente ; fréquente ; peu fréquente ou pas fréquente) au Mali ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI, MMXII et MMXIII FES.

La corruption reste, il est vrai, un phénomène social, politique et économique complexe, qui touche tous les pays. Elle sape les institutions démocratiques, ralentit le développement économique et contribue à l'instabilité gouvernementale. Elle touche tous les domaines de la société et a un impact direct sur la réalisation des objectifs de développement durable³⁷.

Elle constitue depuis plusieurs décennies un véritable casse-tête pour le bon fonctionnement des institutions et l'atteinte des objectifs stratégiques. Plusieurs réformes ont été menées avant et après la tenue, en 2008, des États généraux sur la corruption et la délinquance financière au Mali sans qu'elles ne permettent d'endiguer le phénomène.

Sur un total de 180 pays à travers le monde dont les efforts de lutte contre la corruption ont été évalués par l'ONG Transparency International, à travers l'Indice de perception de la corruption (l'IPC), le Mali occupe le 129^e rang, avec un score de 30 sur une moyenne africaine de 32, contre le 130^e en 2019 avec un score de 29, très loin de la cible du CREDD qui est 96^e rang³⁸.

Le système judiciaire malien n'est pas à l'abri de la corruption et une majorité de Malien(ne)s estime que le niveau de corruption est élevé dans la justice. L'édition 2019 de Mali-Mètre fait ressortir un taux de 96,2 % de Malien(ne)s convaincus de l'existence de la corruption au sein de l'appareil judiciaire. Néanmoins, au regard des efforts consentis par les autorités pour réformer le secteur et lutter contre la corruption le pourcentage de Malien(ne)s qui trouve que la justice est corrompu a baissé de plus de 13 points³⁹. La dernière édition de Mali-Mètre révèle qu'environ 80 % de Malien(ne)s continuent de penser que l'appareil judiciaire est corrompu, ce chiffre reste encore très élevé. Les domaines les plus concernés par la corruption sont : la justice, la police, la douane, la mairie, la santé... Aux yeux des Malien(ne)s, l'avidité et la cupidité, la pauvreté et les mauvais exemples sont les principales raisons à l'origine du niveau de corruption dans le pays. Au regard de ce constat environ 57 % des Malien(ne)s sont d'avis que la justice malienne est capable de lutter contre la corruption dans l'édition 2019 de Mali-Mètre.

Dans l'édition 2021, un malien sur deux estimait que « la justice malienne est efficace pour traduire en justice les personnes responsables de crimes » Ces données croisées peuvent sembler paradoxale mais il n'en est rien en réalité en ce sens que si une majorité de Malien(ne)s pensent que la justice est corrompue et que son coût est élevé, cette même majorité pensent que la justice si elle le voulait peut avec les moyens qui sont siennes lutter contre la corruption. Le déterminant reste la volonté, qui souvent fait défaut. L'absence de ce déterminant explique souvent le fait que la concussion et le trafic d'influence » sont « répandus » au sein des tribunaux⁴⁰. De même, le laisser-aller et la mauvaise gestion au sein de l'appareil judiciaire malien à travers le pays » ont conduit à de frappantes déficiences⁴¹.

³⁷ PROSMED (Programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'État de Droit).

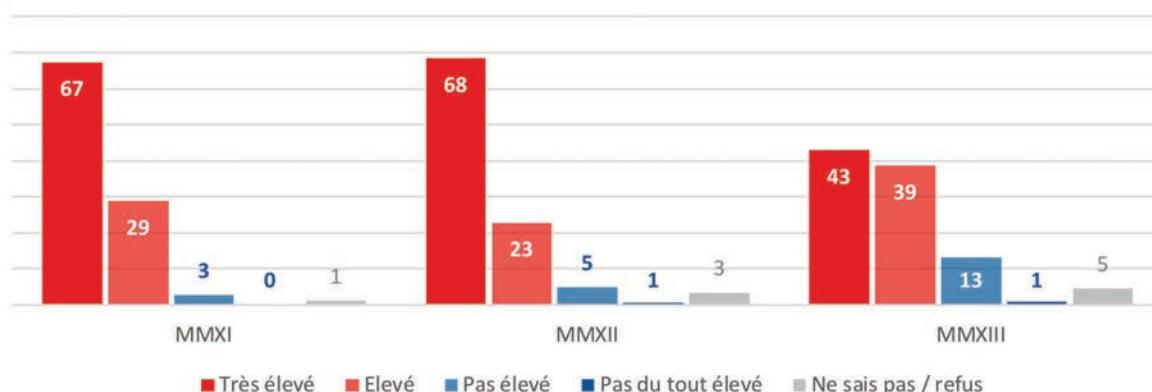
³⁸ Cellule technique CSLP, *Rapport 2020 de mise en œuvre du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable* (CREDD 2019-2023).

³⁹ Entre l'édition 2019 et l'édition 2022 de Mali-Mètre.

⁴⁰ Rapport sur les droits de l'homme du département d'État américain (2016).

⁴¹ Rapport Human Rights Watch 2016.

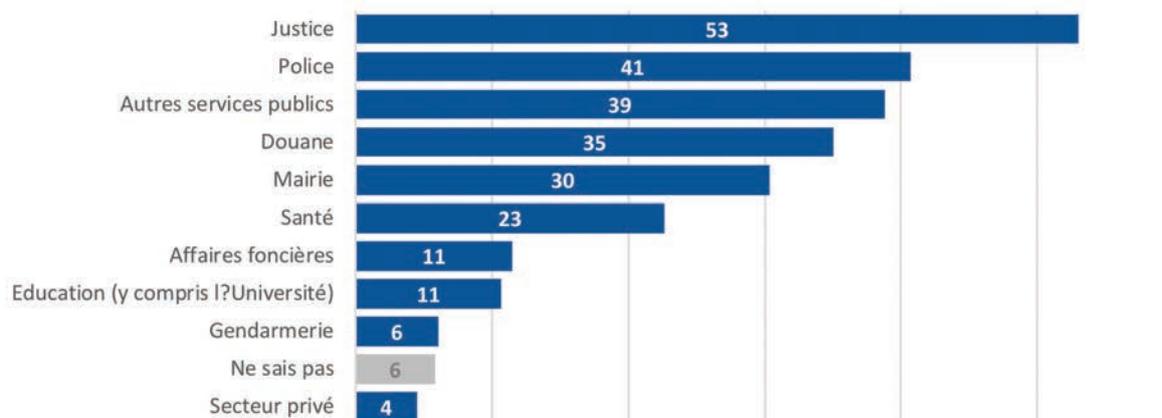
Graphique 8 : Niveau de corruption



[Niveau de corruption] Concernant la corruption au Mali, pensez-vous que le niveau de corruption au Mali soit : très élevé ; élevé ; pas élevé ; pas du tout élevé ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI, MMXII, MMXIII FES.

Graphique 9 : Domaines concernés par la corruption



[Domaines concernés par la corruption] Selon vous, quel est le domaine le plus corrompu au Mali ? Quel est le deuxième domaine le plus corrompu ? Quel est le troisième domaine ?

Présentation par les auteurs, données tirées de MMXI FES.

Au demeurant, dans l'enquête 2016-2018 de l'Afro-baromètre, 44,2 % des personnes interrogées estimaient que la corruption avait beaucoup augmenté et les groupes perçus comme les plus susceptibles de se livrer à des actes de corruption étaient les juges et les magistrats, les décideurs du privé et la police. Une majorité des sondés (59,3 %) estimait que la totalité ou la quasi-totalité des juges et des magistrats se livraient à de la corruption. Pour les décideurs du privé et la police, ces chiffres étaient respectivement de 55,8 % et 55 %⁴². Dans le même ordre l'édition 2019 de Mali-Mètre révèle que 57 % des Malien(ne)s pensent que la justice malienne est capable de lutter contre la corruption quant dans Mali-Mètre XII plus de la moitié des Malien(ne)s sont d'accord que « la justice malienne est efficace pour traduire en justice les personnes responsables de crimes ». Même si on note une incidence sur cette statistique globale dans certaines régions, notamment Tombouctou (51,4 %), Kidal (59,8 %) et Bamako (51,9 %), où plus de la moitié des citoyen(ne)s ne sont pas d'accord avec cette affirmation ; et plus particulièrement à Gao où neuf personnes sur dix ne partagent pas cette assertion.

Du reste, les difficultés d'accès, le coût de la justice et le traitement différencié sont les autres griefs formulés par les citoyens. Les critères de traitement des plaintes sont obscurs et le coût de la justice souvent prohibitif pour la plupart des justiciables⁴³.

⁴² Résultat Afrobaromètre 2017.

⁴³ 88,5 % des Malien(ne)s partageaient cet avis en 2019 (édition 2019 Mali-Mètre).

Les systèmes judiciaires ont été conçus pour effacer les différences de pouvoir entre les parties. Il est intéressant de noter que près de 17 % ont été découragés par le statut puissant de l'autre partie. Ce résultat est préoccupant⁴⁴.

Il existe peu d'exemples de hauts fonctionnaires traduits en justice pour des manquements individuels. Le département d'État américain rapportait en 2016 que les services anti-corruption du Mali, l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) avait lancé une enquête sur trois individus pour le détournement d'une somme allant potentiellement jusqu'à 2,4 millions de dollars d'une caisse de retraites publique.

II. Organisation insatisfaisante et inadaptation de la carte judiciaire

Le taux de couverture de la carte judiciaire⁴⁵ reste très faible au regard de la superficie, de l'évolution démographique et des besoins du pays. En effet la localisation des tribunaux n'est pas adaptée à l'évolution démographique. Ainsi, la difficulté d'accès est le reproche le plus fréquemment formulé, car les lieux d'accès à la justice ne sont pas suffisamment diversifiés. La distinction entre accès au droit et accès à la justice n'est pas faite. À cela s'ajoute l'incohérence de la carte judiciaire couplé à l'inadaptation de la localisation des tribunaux à l'évolution démographique.

A titre d'illustration, en 1999, le Mali comptait 275 magistrats pour un peu plus de 10 millions d'habitants soit un ratio de 1 magistrat pour 37 000 habitants⁴⁶. A cette époque déjà cet effectif était de loin insuffisant pour assurer une bonne couverture du territoire. Aujourd'hui avec plus de 500 magistrats pour plus de 22,5 millions d'habitants⁴⁷, le ratio s'est encore plus creusé avec 1 magistrat pour 39 335 en 2019 et 1 magistrat pour 38 339 en 2022. Ce ratio connaît une légère amélioration notamment grâce au recrutement de 40 nouveaux magistrats déjà déployés dans les juridictions. Mais, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le secteur de la justice, il est prévu un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024, toute chose devant sensiblement améliorer ce ratio, si l'augmentation de la population arrivait à être maîtrisée par ailleurs⁴⁸.

Le système juridique étatique a encore du mal à juxtaposer et transposer la carte judiciaire sur le maillage territorial. Si cette difficulté s'expliquait, il fut un temps, en partie par l'immensité du territoire, aujourd'hui la menace sécuritaire est venue complexifier davantage le phénomène. A cela s'ajoute, également le fait que l'architecture existante ne tient pas suffisamment compte « de l'identité, des pratiques et des références » de la société qui conditionnent la légitimité de la justice et du droit. L'architecture des bâtiments, la complexité du langage, la tenue vestimentaire des juges, le caractère répressif de ses décisions sont autant de facteurs qui grèvent la légitimité de la justice étatique presque autant que la complexité, la lenteur ou la cherté de ses procédures, l'inexécution de ses décisions ou l'insuffisance de ses moyens infrastructurels, matériels, financiers et humains⁴⁹.

Par ailleurs, La création de plusieurs types de juridictions, notamment dans les localités qui en étaient dépourvues (C'est par exemple le cas des Cours d'appel de Ségou, Sikasso et Gao) jusque-là, par la Loi n° 2011-037 / du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire s'est faite dans le dessein de compléter celle de Kayes, Bamako et Mopti. De même la loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice est une bonne initiative qui permettra avec une implication efficiente de gommer certaines déficiences du secteur de la justice même si fondamentalement le chantier reste encore difficile et incertain.

⁴⁴ Sondage Hill, 2014.

⁴⁵ La dernière évaluation du taux de réalisation des infrastructures de la carte judiciaire remonte en 2018 avec une valeur de 42 % après la réalisation des 9 juridictions par le PAJM financé par l'Union européenne. Selon le CREED, les constructions en cours sur budget national, à savoir la Cour administrative d'Appel et le TI de Toukoto et celles prévues dans la Loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la Justice pourront faire évoluer sensiblement à la hausse cet indicateur à la prochaine revue.

⁴⁶ Op.Cit.

⁴⁷ Banque mondiale, perspective monde 2022.

⁴⁸⁻⁴⁹ Op.Cit.

Conclusion

La justice est censée réguler la société et maintenir les équilibres. Pour ce faire, elle dispose de prérogative de puissance publique en vertu d'une mission régaliennne. Elle doit, par conséquent, être respectée car elle est l'ultime garante des droits, des libertés et des règles d'une société démocratique. Les accusations de corruption et de mauvaise gouvernance ne doivent, pas sinon plus, être une réalité dans le secteur de la justice. Le combat contre la corruption dans l'appareil judiciaire et la mauvaise gouvernance ne pourront se faire qu'avec une justice vertueuse, indépendante et impartiale. A l'inverse, ce combat ne saurait prospérer dans un cadre où la crédibilité et la légitimité de la justice pour mener ce combat sont remis en cause. Si la combinaison de plusieurs facteurs peut expliquer les difficultés rencontrées par le secteur de la justice pour amorcer sa vitesse de croisière et se poser dans la durée comme garant de l'équilibre dans la société, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'efforts, ont également, été consentis pour l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, une analyse en filigrane des données issues des différentes enquêtes d'opinion nous permet de comprendre que les causes de la corruption sont en partie politiques et culturelles et que l'inefficacité des poursuites judiciaires peut l'encourager. Ces causes sont à l'origine du fossé qui se creuse entre la justice et le justiciable. Elles justifient en effet le pourcentage exorbitant du déficit de confiance que le justiciable porte à la justice. Les réformes successives ont été initiées dans le dessein de venir à bout d'un mal qui a fini par se métastaser et s'attaquer au symbole le plus éloquent de la thérapie. L'inefficacité des réformes et la progression de la rupture de confiance relèvent de la culture d'impunité qui s'est installée. Cependant les dernières réformes en date contenues dans la loi d'orientation et de programmation de la justice peuvent s'avérer cruciales si elles sont effectivement mises en œuvre. Elles augurent de bonnes perspectives sur la base desquelles nous pouvons recommander de :

Faire face aux nouveaux défis, la menace sécuritaire

L'action des groupes armés terroristes, le grand banditisme, la prolifération des armes, les conflits communautaires... constituent des défis auxquels la justice doit de plus en plus faire face. Chaque défi doit faire l'objet d'une réponse judiciaire spécifique. Pour cela, il est important et essentiel d'outiller le secteur de la justice de capacités à même de faire face à ces défis qui sont aujourd'hui du fait de leur nature et de leur ampleur complexes pour le secteur de la justice.

Renforcer les mécanismes de contrôles

Les mécanismes internes de contrôle de la qualité du service de la justice n'ont jusque-là pas permis d'endiguer les phénomènes d'abus en tout genre et de contrôle. Il serait par conséquent intéressant d'outiller davantage la société civile de capacités lui permettant d'exercer un contrôle externe du secteur de la justice notamment sur des questions de respects des droits de l'homme, d'accès à la justice et de lutte contre la corruption.

Renforcer et simplifier les procédures et l'organisation des juridictions

L'une des tares les plus reprochée à la justice est la complexité de son organisation et son fonctionnement. En effet, le contexte de crise qui prévaut doit être un tremplin pour simplifier les règles et pour promouvoir la transparence et l'intégrité dans le travail de l'administration judiciaire.

Accroître le budget de la justice

Bien qu'engagé dans une dynamique de réforme de la justice pour un meilleur service aux usagers, l'Etat du Mali n'envisage d'augmentation du budget consacré à la justice qu'à hauteur de 0,5 % à l'horizon 2024 qui passe ainsi de 1 à 1,5 % or les dynamiques sécuritaires actuelles et l'accroissement démographique couplé aux besoins de plus en plus accrus de justice doivent inciter à augmenter considérablement la part du budget de l'Etat alloué au secteur de la justice.

Rapprocher la justice du justiciable

La justice dans sa configuration actuelle demeure éloignée et inaccessible pour les justiciables. Cet éloignement se traduit par le faible maillage des cours et tribunaux sur le territoire ; le coût élevé des procédures, le niveau élevé de l'absence de confiance en la justice or le rapprochement de la justice des justiciables est l'un des facteurs déterminants de l'accès à la justice. Il est essentiel que le rapprochement de la justice du justiciable permette à ce dernier d'être physiquement proche du premier mais aussi d'être convaincu qu'il peut y trouver une réponse satisfaisante à son problème dans la limite et les proportions de ses capacités physique, intellectuelle et financière.

Moraliser les tribunaux

Les acteurs de la justice, en premier lieu les juges doivent faire preuve de désintéressement et de don de soi. La promotion de cette attitude de désintéressement passe par la moralisation des tribunaux. L'assise d'une culture de désintéressement doit être placée à la tête des priorités étant donné l'importance de la justice comme garant de la suprématie de la loi et de l'égalité.

Réviser la carte judiciaire conformément aux réalités du moment

Du fait de l'insuffisance des moyens matériels et humains à l'époque, le choix d'une justice caractérisée par l'unicité de juridiction et l'adaptation de la carte judiciaire à la carte administrative s'est imposé au Mali. Toutefois, les défis sont de plus en plus nombreux et il urge de façonner rapidement la carte judiciaire de sorte à amener la justice au justiciable sans préjudice de sa situation géographique, physique, financière et intellectuelle.

Bibliographie

1. *Constitution du Mali*, 25 février 1992
2. Loi n° 2011-037/du 15 juillet 2011
3. *Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD, 2019-2023*
4. *Rapport : Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali*, septembre 2011
5. *Rapport sur les droits de l'homme du département d'État américain*, 2016
6. Human Rights Watch. *Rapport*, 2016
7. *Résultat Afrobaromètre*, 2017
8. *Mali justice project, la justice expliquée aux Malien(ne)s*, 2018
9. Mali-Mètre, 2019, 2020, 2020 spéciale, 2021, 2022
10. *Enquêtes d'opinion Afrobaromètre*, 2018
11. U4 Helpdesk Answer, Institut Chr. Michelsen (CMI). *Corruption et lutte contre la corruption au Mali*, 2017
12. Dr Harouna Diallo. *Corruption au Mali : sans volonté politique*, 2021
13. J. Van Cauter. *Totalitaire toestanden*, Knack, 9 septembre 2014
14. Dr Zeini Moulaye, Me Amidou Diabaté, Pr Yaya Konaté. *Gouvernance de la justice*, Friedrich Ebert Stiftung
15. Élisabeth Guigou. *La Justice, service public ?* Dans *Après-demain* 2010/3, n° 15, NF
16. *Rapport d'étude sur les besoins des Malien(ne)s en matière de justice: vers plus d'équité*, Hill, 2014
17. Projet document, *Programme d'appui à la stabilisation du Mali, à travers le renforcement de l'Etat de droit*
18. Rapport trimestriel IDLO, *Programme d'appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali*, Burkina Faso et Niger, mars 2021.

Liste des graphiques et tableaux

Graphique 1 : Confiance en la justice	37
Graphique 2 : Opinion - Les procédures de la justice sont méconnues des populations	38
Graphique 3 : Opinions sur la justice malienne	40
Graphique 4 : Opinion - Les procédures de la justice sont méconnues des populations	40
Graphique 5 : Opinion - Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible	41
Graphique 6 : Opinion - Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible par l'âge	41
Graphique 7 : Opinion - Les lois fondamentales sont disponibles dans un langage simple et compréhensible par niveau d'instruction	41
Graphique 8 : Niveau de corruption	44
Graphique 9 : Domaines concernés par la corruption	44
Tableau 1 : Fréquence de l'impunité	43

*Les idées et opinions exprimées dans cette publication
n'engagent que les chercheurs
et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.*
